

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE
DES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 1919

PRÉSIDÉE PAR

M. PAUL GIRARD

PRÉSIDENT



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M D CCCC XIX

INSTITUT.
1919. — 22



165789

INSTITUT DE FRANCE

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

du vendredi 28 novembre 1919

PRÉSIDÉE PAR

M. PAUL GIRARD

PRÉSIDENT

ORDRE DES LECTURES

1^o Discours de M. LE PRÉSIDENT proclamant les prix et récompenses décernés en 1919 ;

2^o *La librairie d'Anne de Polignac, Comtesse de La Rochefoucauld*, par M. le comte A. DE LABORDE, membre de l'Institut.

3^o *Notice sur la vie et les travaux de M. Paul Meyer, membre de l'Académie*, par M. RENÉ CAGNAT, secrétaire perpétuel.

ACADÉMIE
DES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

du vendredi 28 novembre 1919

PRÉSIDÉE PAR

M. PAUL GIRARD

PRÉSIDENT

MESSIEURS,

Si quelque historien de l'avenir entreprend jamais de conter dans le détail la vie intellectuelle de notre pays durant les cinq années tragiques qu'il vient de traverser, ce ne sera pas la moindre de ses surprises de constater qu'au milieu des angoisses d'une guerre sans précédent, des Français se sont rencontrés, qui ont écrit d'érudits mémoires, ou même des livres, sur l'antiquité grecque et latine, sur l'Orient, sur le moyen âge, et qu'une savante Compagnie a retenu ces ouvrages pour en apprécier la valeur et décerner aux meilleurs les récompenses qu'elle

réserve à la science désintéressée. Car il y a plus de désintéressement qu'on ne le pense chez les auteurs dont chaque année vous examinez les travaux ; à l'exception de ceux qui ambitionnent le prix ordinaire, beaucoup suivent leur propre élan, avant de songer à l'honneur d'être distingués par vous, et ne vous arrive-t-il pas, en l'absence de toute candidature, d'évoquer spontanément telle publication qui se retranchait dans un silence modeste, et de l'estimer digne de figurer sur la liste de vos faveurs ?

Puisque votre confiance a bien voulu, pour la seconde fois, me charger d'exposer, dans notre séance publique annuelle, les résultats de vos concours, permettez-moi, quoique la France y tienne la première place, de commencer par ceux qui se rapportent à l'antiquité classique, laquelle, par le simple jeu de vos règlements, se trouvait, en 1919, pouvoir prétendre à plus de récompenses que de coutume.

Vous êtes appelés, Messieurs, à attribuer tous les cinq ans un prix de 2 000 francs — le prix fondé par M^{me} veuve Louis-Joseph-Gabriel de Chénier — à l'auteur de la méthode la plus efficace pour enseigner la langue grecque ancienne ; mais comme de pareils livres sont rares chez nous et tendent, semble-t-il, à le devenir de plus en plus, un accord est intervenu avec les héritiers de la généreuse donatrice, qui permet d'étendre sa bienveillance à l'auteur de tout ouvrage jugé particulièrement utile à l'étude du grec ancien et de l'admirable littérature qu'il nous a conservée. C'est grâce à cet accord que M. Paul Mazon a reçu de vous la plus grande partie du prix pour son édition du poème d'Hésiode intitulé *Les travaux et les jours*,

édition à la fois critique et commentée, critique au bas des pages qui contiennent le texte, commentée dans une série de dissertations rejetées à la fin du volume, et qui atteignent parfois aux dimensions de véritables articles de revue savante. Notes critiques et commentaires décèlent la main d'un maître ; on y retrouve la justesse d'esprit, la sensibilité délicate et le talent d'écrivain qui caractérisent tout ce que l'auteur a produit jusqu'à ce jour. C'est un ouvrage qui fait grand honneur à la philologie française.

Vous avez, sur le même fonds, décerné une récompense de 500 francs à M. Hubert Pernot, qui a publié, en collaboration avec M. Camille Polack, une *Grammaire de grec moderne*, et par là, en dépit des apparences, vous vous êtes strictement conformés aux intentions de M^{me} de Chénier, puisque cette grammaire vise spécialement la langue *officielle* qui a cours en Grèce à côté de la langue *usuelle*, c'est-à-dire une langue plus voisine du grec ancien, et qui peut singulièrement en faciliter l'accès. Une excellente préface de M. Pernot instruit le lecteur soucieux de précision de la complexité et de l'intérêt de ce problème linguistique qui est pour la Grèce un problème national et, aux yeux du monde, le plus bel exemple, peut-être, de continuité dans la tradition que puisse enregistrer l'histoire, qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre des deux aspects du moderne parler.

Le prix annuel Joseph Saintour, de 3 000 francs, change tous les ans de destination, encourageant tour à tour le culte de l'antiquité grecque et latine, les travaux sur le moyen âge, les études orientales. La bonne étoile de

MM. Courbaud et Villeneuve a voulu qu'il fût réservé, cette année, à l'antiquité. Tous deux ont soumis à votre appréciation des livres excellents : M. Edmond Courbaud, son volume sur *Les procédés d'art de Tacite dans les Histoires*, M. François Villeneuve, son *Essai sur Perse*.

Il a paru à M. Courbaud que Tacite artiste avait été quelque peu négligé jusqu'ici ; l'art d'un écrivain se sent, pensait-on, il ne se démontre pas. M. Courbaud est persuadé du contraire, et il le prouve en recherchant et en découvrant les sources où, chez Tacite, cet art prend naissance, en l'analysant finement dans les prologues tout imprégnés de rhétorique du grand historien, dans ses récits, ses descriptions, dans la psychologie et la profondeur morale de ses portraits, dans les discours dont, à la mode antique, il anime ses narrations, jusque dans son style si minutieusement étudié, et si vivant. Il y a dans ces chapitres beaucoup de science précise, et qui dénote une puissance d'observation peu commune, mais c'est une science alerte, qui ne rebute point, qui vous mène comme par la main jusqu'à la table des matières, où l'on s'étonne de tout ce qu'elle a su vous faire comprendre et sentir.

M. Villeneuve avait affaire à une matière moins riche. Ce poète stoïcien, qui a grandi dans l'ombre du philosophe Cornutus, ce satirique au style curieusement travaillé, n'a point pour nous la séduction de l'historien de la Rome impériale. M. Villeneuve, qui le connaît à fond, qui a consciencieusement exploré ses alentours, noté les influences littéraires qu'il a subies, nous intéresse pourtant à lui, à sa personne, à son œuvre ; il dissèque son talent avec une pénétrante perspicacité. Votre commis-

sion a été bien inspirée en partageant également le prix entre les deux concurrents.

C'est encore à l'antiquité classique que s'adressait cette année un prix que vous décernez tous les deux ans, le prix extraordinaire Bordin, de la même valeur que le prix Saintour. Vous en avez attribué une moitié à M. Focillon, pour son *Piranesi*, et l'autre à M. Zeiller, auteur d'un livre qui a pour titre : *Les origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'Empire romain*, travail considérable de critique et d'histoire, tout plein de controverses religieuses et de persécutions, qui témoigne de patientes recherches, d'un savoir étendu, et qui n'intéresse pas la seule antiquité, mais les temps modernes, notre temps, curieux plus que jamais de tout ce qui touche aux régions danubiennes. Jean-Baptiste Piranesi, mort à Paris en 1778, échappe, par l'époque où il a vécu, à nos études habituelles, mais il fut, par l'eau-forte, un merveilleux interprète de Rome monumentale. La belle monographie, illustrée avec un tact sûr, que lui a consacrée M. Focillon, le commente, l'explique, le déborde pour sa gloire en montrant l'influence qu'il exerça, jusqu'au siècle dernier, sur le goût public, l'imagination, les lettres et les arts. Ce livre est vraiment une œuvre magistrale par la variété des sujets qu'il aborde, les connaissances techniques dont il fait preuve, le talent d'exposition qui en rehausse encore la valeur. Il méritait, à tous ces titres, d'attirer et de retenir votre attention.

Notre Académie, Messieurs, n'est point divisée en un nombre limité de sections, et cela lui permet de faire

place aux sciences nouvelles en appelant à elle les hommes de labeur qui s'y sont spécialisés ; mais elle comporte des groupements, des cadres en quelque sorte naturels, capables d'embrasser à peu près toutes les formes scientifiques de la recherche, dans le domaine de la linguistique et de l'histoire. Le groupe oriental est celui, peut-être, dont les frontières sont le plus souples, si l'on prend le terme d'*oriental* dans le sens extensible et un peu conventionnel que le temps lui a donné dans notre vocabulaire.

Parmi les prix que vous réservez à ceux qui cultivent ce vaste champ d'exploration, il en est un, de fondation récente, que vous avez décerné cette année pour la première fois. C'est le prix biennal de 800 francs, dû à la générosité de M. Giles, professeur de chinois à l'Université de Cambridge, et que son fondateur a destiné « exclusivement à un Français, pour un travail relatif à la Chine, au Japon ou à l'Extrême-Orient en général ». Vous en avez inégalement réparti le montant entre M. Georges Maspero, fils de notre regretté secrétaire perpétuel, et le capitaine Silvestre, de l'infanterie coloniale. M. Georges Maspero a mérité cette récompense pour sa *Grammaire de la langue cambodgienne*, que des juges compétents ont estimée digne du grand nom qu'il porte. La modique somme attribuée au capitaine Silvestre n'est, hélas ! qu'un hommage posthume. Cet officier, en garnison à Phong-Tho, y avait recueilli de nombreux renseignements sur une tribu peu connue de la région, les Thai blancs. Appelé en France par le devoir militaire, il périt, au poste d'honneur et de péril où l'avait placé sa

mission, dans le naufrage de l'*Athos*, torpillé en Méditerranée le 17 février 1917. Il avait, en partant, confié ses notes à l'École française d'Extrême-Orient, qui les publia l'année suivante dans son *Bulletin*. Elles offrent un vif intérêt : on y trouve les éléments d'une histoire à peu près complète de la civilisation de la peuplade à laquelle elles se rapportent. Votre commission, en retenant cette précieuse ébauche, a voulu honorer la mémoire d'un savant d'avenir, et associer la mort d'un Français héroïque au premier emploi du prix Giles, auquel ce choix portera bonheur.

La même commission avait à se prononcer sur l'attribution du prix Stanislas Julien, destiné au meilleur ouvrage concernant la Chine. Elle a trouvé dans l'*Encyclopaedia Sinica* de M. Samuel Couling, qui a paru simultanément à Oxford et à Changhaï, l'utile et important travail qui remplissait le mieux les conditions du concours.

La commission du prix Bordin, lequel revenait, en 1919, aux études orientales, a partagé ce prix de la manière suivante : 2 000 francs à M. Raymond Weil pour son volume intitulé : *La fin du moyen Empire égyptien*; 1 000 francs à M. Conti Rossini pour sa *Notice sur les manuscrits éthiopiens de la collection d'Abbadie*. Si le premier de ces livres n'échappe point à la critique, on y doit reconnaître la marque d'un esprit vigoureux et abondamment documenté. Le second représente une somme énorme de travail : l'auteur y trace pour la première fois les règles de la paléographie éthiopienne; à propos des manuscrits ornés de peintures, il y étudie les origines de l'art éthiopien et sa parenté avec l'art byzantin et l'art

européen postérieur à l'arrivée des Portugais. Cette variété d'aptitudes ne peut laisser indifférent et justifie pleinement les conclusions de votre commission.

Peut-être est-il paradoxal de mentionner ici le prix de 3000 francs fondé par notre confrère M. le duc de Loubat, en vue de récompenser tous les trois ans l'ouvrage le plus remarquable traitant de l'histoire, de la géographie, de l'archéologie, de l'ethnographie ou de la linguistique du Nouveau Monde. Mais les limites de l'Orient sont chez nous, je l'ai dit, si flottantes, que nous sommes arrivés à le prolonger jusqu'à l'Occident. La commission appelée à statuer sur ce prix a très heureusement, à défaut de candidat, évoqué l'œuvre d'un missionnaire oblat, le R. P. Laurent Le Goff, dont le *Dictionnaire français-montagnais* lui a paru mériter de bénéficier de la généreuse donation faite à l'Académie par un de ses membres qui a déjà tant de titres à sa gratitude.

Je viens aux concours qui concernent la France. Pour le prix annuel connu sous le nom de prix du budget ou de prix ordinaire, vous aviez proposé ce sujet : *Les institutions militaires en France, de la mort de Louis XI à la fin des guerres d'Italie (1559)*. Un seul mémoire fut présenté, discutable, et qui fut discuté : on lui reprochait des lacunes dans la documentation, notamment un usage insuffisant des ressources que contiennent les archives, trop peu de souci des théories des écrivains politiques ou militaires, de la sécheresse, un manque de vie. Votre commission, pourtant, se mit d'accord pour y reconnaître un plan irréprochable, où les grandes lignes d'un vaste sujet étaient nettement déterminées, et elle conclut à l'attribu-

tion du prix, convaincue que l'auteur, M. Pierre d'Espezel, si, comme on doit l'espérer, il tient compte des observations formulées dans les rapports de ses juges, aura, par ce tableau des institutions militaires de la France au XVI^e siècle, marqué sur ses devanciers un très appréciable progrès. Ces sortes de travaux portent souvent la trace de la hâte avec laquelle ils ont été exécutés. Remaniés à loisir, ils font d'excellents livres. Ce sera le cas, souhaitons-le, pour le mémoire que vous avez couronné.

Votre commission des Antiquités de la France n'a pas cru devoir décerner les trois médailles dont elle dispose ; réservant la première, elle a attribué la seconde à M. le chanoine Deslandes pour son *Étude sur l'église de Bayeux*, et la troisième à M. l'abbé Galabert, auteur d'un ouvrage intitulé : *Montpezat de Quercy, sa collégiale, ses seigneurs*. La première de ces publications n'est point exempte de défauts : composition qui prête à la critique, insuffisante utilisation des sources ; mais il s'y trouve une partie originale, les pages consacrées à la description du chœur de l'église. Quant à la seconde, si le sujet en est un peu limité, cette infériorité est compensée par l'intérêt qui se dégage de cet essai d'histoire locale. Trois mentions ont été accordées à d'autres concurrents, la première à M. Henri Stein, pour les mémoires dont voici les titres : *Pierre Tristan, chambellan de Philippe-Auguste*, — *Conjectures sur l'auteur du « Livre de Justice et de Plet »*, — *Recherches sur quelques fonctionnaires royaux du Gâtinais*. La deuxième mention a été obtenue par M. l'abbé Duine, pour son *Memento des sources hagiographiques de la Bretagne*, et la troisième par M. Henri Moret, pour *Le Croisic*,

précis historique sur la presqu'île croisicaine. Reconnaissez, Messieurs, que si le concours des Antiquités nationales n'a point encore reconquis son ancien éclat, il a suscité d'honorables travaux qui sont, pour l'avenir, d'un heureux augure.

Plus rassurant encore est le concours du grand prix Gobert. Ce prix, cette année, est allé à M. Ferdinand Lot, directeur à l'École des Hautes-Études et chargé de cours à la Sorbonne, pour son *Étude sur le Lancelot en prose*. Vous connaissez la fortune de ce roman qui, s'il nous rebute aujourd'hui par sa longueur, charmait nos pères du moyen âge et même de la Renaissance. On y voyait jusqu'ici un assemblage de morceaux disparates, dus à différents auteurs. M. Lot a entrepris d'en démontrer l'unité, exception faite de certains passages manifestement interpolés. Sa démonstration se fonde sur une analyse minutieuse et fine et sur d'ingénieux rapprochements entre les diverses parties de l'œuvre. On pourrait lui objecter les contradictions qui s'y rencontrent, dans cette œuvre, ici et là; il les explique par des remaniements de l'auteur lui-même ou par des retouches postérieures. Il est certain d'ailleurs que cet écrivain, dont nous ignorons le nom, avait eu des devanciers, et que beaucoup, avant lui, avaient traité le sujet de la conquête du Graal. Il n'en a pas moins sa personnalité propre; la plupart des aventures qui arrivent à ses personnages sont de son invention. On doit être reconnaissant à M. Lot d'avoir tenté, sans pouvoir le nommer, de préciser sa figure; il l'a fait avec une science, une méthode et, dans la forme, une verve qui ne pouvaient que gagner votre sympathie, et les vues nouvelles qu'il

développe au cours de ce travail le désignaient, sans contestation possible, pour la haute récompense que lui ont value vos suffrages.

Le second prix Gobert a été attribué à M. Philippe Barrey, archiviste de la ville du Havre, pour son ouvrage intitulé : *Les origines de la colonisation française aux Antilles*. Ce n'est guère, à proprement parler, une histoire des commencements de la domination française dans les îles de l'Amérique, mais la mise en œuvre de nombreux documents relatifs à ses débuts, documents que M. Barrey a eu la bonne fortune de pouvoir compulsier dans l'étude d'un notaire de la ville, qui possède le précieux dépôt de l'ancien tabellionage du Havre-de-Grâce. Ce dépôt renferme toute sorte de pièces intéressantes, dont l'auteur a tiré le meilleur parti pour faire connaître les entreprises maritimes de nos ancêtres de Normandie et d'ailleurs. Le détail des faits l'intéresse et il s'y attarde, avec une sorte de tendresse pour ces papiers jaunis qui nous ont conservé des noms d'armateurs, de capitaines, d'aventuriers séduits par ces buts lointains où il y avait des risques à courir et des profits à réaliser. Mais il ne s'en tient pas à la sécheresse des pièces justificatives. Il lui arrive, comme dans le chapitre qu'il consacre à ce qu'il appelle la colonisation individuelle, de s'évader des actes d'engagements ou d'associations pour juger le caractère français, si profondément individualiste, à son détriment parfois. « S'il répugne, écrit-il, aux besognes obscures d'application, aux longues patiences, aux coordinations anonymes des idées et des énergies, s'il est souvent réfractaire aux disciplines intellectuelles et matérielles, il est, en revanche,

livré à lui-même et quand il agit seul, débordant d'initiative, ingénieux à surmonter les difficultés, plein de fougue, d'esprit audacieux et créateur. » Beau portrait, véridique, et qui flatte notre amour-propre. Continuons à lui ressembler, en y ajoutant quelques touches d'abnégation et d'obéissance; nos affaires maritimes — et les autres — n'en iront que mieux.

Il est des prix, réservés aux travaux sur l'histoire de France, qui visent un objet bien déterminé, l'histoire d'une ville, par exemple, ou celle de ses richesses d'art. A cette classe appartient une récompense que vous avez, Messieurs, décernée pour la première fois. M. et M^{me} Le Senne, en mémoire de leur fils, Émile Le Senne, qui a trouvé la mort dans la Grande Guerre, ont voulu qu'un prix biennal de 2 000 francs, fondé par eux, encourageât les études historiques, archéologiques, artistiques, iconographiques, relatives à la Ville de Paris et au département de la Seine. M. Hoffbauer qui, depuis plus de cinquante ans, est l'un des membres les plus actifs du Comité des inscriptions parisiennes et de la Commission du Vieux Paris, et auquel on doit de si belles études sur la ville dont il s'est fait l'historiographe, était tout désigné pour ce prix, qui le surprend dans l'achèvement d'une œuvre d'un haut intérêt, un plan en relief de l'île de la Cité au XV^e siècle, à l'échelle de 0,002 1/2 pour un mètre.

Le prix annuel Auguste Prost, de 1 200 francs, est, lui aussi, un prix spécialisé : il concerne uniquement Metz et les pays voisins. C'est à M. Davillé qu'il a été décerné, pour sa monographie de *Bar-le-Duc à la fin du XVI^e siècle*,

ouvrage où la topographie s'associe à l'histoire pour ressusciter la vie ancienne d'une cité dont la physionomie est loin d'être banale. L'auteur, qui a consacré à ce travail beaucoup de temps, mérite l'estime de tous les hommes de science pour les sérieuses qualités et l'originalité dont il y fait preuve.

Et voici maintenant des travaux de critique verbale, de linguistique. Le prix de La Grange est chaque année à la recherche de quelque vieux poète français dont une œuvre serait par hasard restée inédite; mais à défaut d'une pareille trouvaille, il va aux bonnes éditions d'anciens poèmes déjà publiés. Vous l'avez inégalement partagé entre M. Brunel, pour son édition de la *Vie de sainte Enimie en vers provençaux*, par Bertran de Marseille, et M^{me} Nicod, pour son édition des *Jeux partis* d'Adam de la Halle.

Le prix biennal Honoré Chavée, de 1800 francs, destiné de préférence à encourager les travaux de linguistique romane, a été tout entier attribué à M. Tanqueray, pour son savant ouvrage sur *L'évolution du verbe en anglo-français* (XII^e-XIV^e siècles).

Enfin, — ceci n'est pas un de vos concours, mais cela prouve la confiance qu'on a dans votre jugement, — la Société centrale des Architectes a recours à vos lumières quand il s'agit pour elle de décerner la médaille qu'elle réserve au jeune archéologue, auteur des fouilles les plus intéressantes. Vous avez, cette année, proposé à son choix M. Louis Chatelain, fils de notre confrère, pour ses fouilles de Volubilis.

J'en aurai fini avec cette monotone et insuffisante énu-

mération, quand j'aurai dit l'usage que vous avez fait, Messieurs, des arrérages de vos principales fondations. Ceux de la fondation Garnier vous ont permis de faciliter à M. Foucher ses recherches dans le nord-ouest de l'Inde, et à M. Maurice Courant son exploration du sud de la Corée. Vous avez prélevé sur les revenus du fonds Piot une somme importante, que vous avez mise à la disposition de M. Hébrard pour ses travaux de réfection et de relevés à l'église Saint-Georges de Salonique. C'est grâce à ces revenus que M. Pierre Paris a pu continuer ses fouilles de Bolonia, et le P. Delattre celles qu'il a entreprises à la basilique de Sainte-Monique, à Carthage. La même fondation a rendu possibles les études d'architecture et d'art de M. Millet au mont Athos, et c'est à elle encore que M. de Mecquenem devra de pouvoir se rendre en Perse, et M. le D^r Carton, de reprendre ses fouilles interrompues de Bulla Regia.

D'autres fondations se préoccupent des difficultés matérielles que la science rencontre trop souvent sur sa route. Telle est la délicate pensée d'où est sortie la seconde fondation du duc de Loubat; les arrérages en ont été employés de la façon la plus conforme aux intentions du généreux donateur.

Sur la rente Thorlet, répartie chaque année entre les cinq classes de l'Institut, vous avez récompensé le long zèle désintéressé de M. de Vesly, pour ses recherches archéologiques et ses découvertes heureuses en Normandie. Usant des libérales dispositions de cette fondation, vous avez aussi, grâce à elle, rendu hommage à deux savants qui ne sont plus : M. Demasur, architecte,

pensionnaire de l'École d'Extrême-Orient, qui avait spontanément quitté le Tonkin pour servir dans l'armée française, et qui fut tué à Sédul-Bahr, presque au début de la guerre; et M. le Dr Segalen, chargé par vous de diverses missions en Chine, qui est mort cette année même, épuisé par ses voyages, et par les campagnes auxquelles il avait pris part. En faisant un don, sur le fonds Thorlet, à la mère du premier et à la veuve du second, vous avez honoré la mémoire de ces deux bons serviteurs de la science.

Grâce à la fondation Auguste Pellechet, qui prend souci de la conservation des monuments de la France non classés, et qui présentent un intérêt historique ou archéologique, vous avez pu accueillir la plupart des demandes qui vous étaient adressées, et voter les sommes nécessaires pour sauver de la ruine l'église de Nailly (Yonne), pour achever de refaire la toiture de l'église de Villebret (Allier), pour réparer l'église de Prayes, dans la commune de Chissey-lès-Mâcon, en Saône-et-Loire.

Ainsi les ressources dont vous disposez trouvent les emplois les plus variés, et vous vous arrangez, par une sage économie de vos réserves, de façon à toujours être à même de pourvoir aux nécessités les plus pressantes. N'avez-vous pas, récemment encore, sur la proposition de votre commission des travaux littéraires, accordé une subvention à M. l'abbé Carrière? Chargé de préparer la publication des *pouillés* de la province ecclésiastique de Mayence, il la fera servir, pour le bien de la science, à des recherches dans les bibliothèques d'Alsace et des pays Rhénans.

De vos grandes missions permanentes, École d'Athènes,

École de Rome, École d'Extrême-Orient, j'ai peu à dire, Messieurs. Elles se ressentent encore — et qui s'en étonnerait? — de la longue période de fièvre, de violences, de désorganisation de tous les services de paix, que le monde vient de traverser. Ce n'est pas que de généreux efforts n'y aient été faits pour maintenir le bon renom de la science française; mais le personnel de l'École d'Extrême-Orient s'est trouvé réduit par l'absence de M. Maitre, son directeur, de M. Maspero, de M. Arousseau, tous trois mobilisés, et à la fin, par le départ de M. Finot, qui y avait longtemps rempli les fonctions de directeur intérimaire. Il a fallu à son successeur, M. Parmentier, une rare énergie pour assurer, dans des circonstances difficiles, avec, il est vrai, la collaboration de M. Péri, secrétaire, le fonctionnement de l'École. Elle n'est point demeurée stagnante: l'adjonction de deux nouveaux pensionnaires, MM. Germain et Demiéville, le *Bulletin* paraissant régulièrement, une grande publication en deux volumes, l'*Inventaire descriptif des monuments Tchams de l'Annam*, conduite à bonne fin par M. Parmentier, attestent la vitalité de votre lointaine colonie et son désir de reprendre au plus tôt le travail coordonné et fécond.

L'École de Rome, sous la direction de notre cher confrère M^{sr} Duchesne, continue de se rendre utile, bien que réduite, elle aussi, à un petit nombre de travailleurs, les mêmes que l'an dernier. Vous avez, en effet, proposé MM. Bayet et Marchesné pour une nouvelle année de mission, et le premier, dans l'intervalle, a trouvé le temps de franchir le redoutable pas de l'agrégation des lettres. Son mémoire, *Les origines de l'Hercule romain*, vous est

parvenu le printemps dernier, et la commission compétente l'a jugé favorablement, non sans quelques réserves qui n'en diminuent pas la valeur. Le mémoire de M. Marchesné, qui traite d'un délicat problème d'architecture médiévale que posent certaines églises italiennes, et plus spécialement romaines, est aux mains du rapporteur de votre Commission.

Le fait le plus saillant de l'histoire de l'École d'Athènes, dans ces derniers mois, est son changement de directeur. M. Fougères l'a quittée pour venir occuper à la Faculté des lettres de Paris la chaire de notre regretté confrère et ami Maxime Collignon. Vous avez, Messieurs, désigné au ministre, pour lui succéder, M. Charles Picard, ancien membre de l'École; vous ne pouviez mieux choisir. Les travaux déjà nombreux de ce jeune maître, ses fouilles fructueuses dans l'île de Thasos, sa connaissance profonde de l'antiquité grecque sous ses divers aspects, sa sûre méthode et son tact affiné, feront de lui, pour les futurs *Athéniens*, le meilleur des guides. Je ne répondrais pas à vos sentiments, si j'omettais de féliciter son prédécesseur pour les éminents services qu'il a rendus à l'École d'Athènes au cours de sa laborieuse et brillante direction. Involontairement mêlé aux événements les plus tragiques qu'ait connus la Grèce libre, il y a fait preuve d'un courage, d'un sang-froid et d'un esprit de décision dignes des plus grands éloges. Tout en maintenant sévèrement l'École dans la voie qu'elle doit suivre, la voie scientifique, jamais il n'a perdu de vue qu'en ces temps troublés il représentait, au pied du Lycabette, non seulement la France archéologue, mais la France tout court, et que l'action

de l'Institut dont il avait la charge devait s'exercer, quoi qu'il entreprît, dans le sens français. Il laisse l'École d'Athènes entourée de l'estime et de la sympathie des Grecs, auxquels il a montré ce que nous sommes, ce que nous avons voulu être, un peuple intellectuel, épris de science et d'art, et un peuple libre, qui a consenti les plus douloureux sacrifices pour sauver, en même temps que sa propre liberté, la liberté du monde civilisé.

Je terminerai en rappelant les pertes que nous avons faites. Notre Compagnie s'est vu enlever, dans l'année qui s'achève, un de ses doyens, un de ses membres les plus vénérés, les plus aimés, Antoine Héron de Villefosse. Lorsqu'il y fut admis, en remplacement d'Émile Egger, le 5 mars 1886, il avait déjà beaucoup produit. Sorti de l'École des Chartes avec le diplôme d'archiviste-paléographe, il s'était de bonne heure intéressé à l'antiquité romaine et, tout jeune, avait suivi la conférence d'épigraphie latine de Léon Renier, à l'École des Hautes Études, où il devait plus tard professer à son tour. Collaborateur de notre confrère M. Heuzey au Musée du Louvre, il avait atteint l'antiquité par l'histoire de l'art, s'étant ainsi rendu maître des deux grandes avenues qui mènent à elle, le trésor incomparable, et qui s'accroît sans cesse, des textes épigraphiques, et celui des monuments figurés. Il fut un spécialiste de l'épigraphie africaine, et il fut aussi un archéologue merveilleusement documenté, promenant son inlassable curiosité des œuvres de la statuaire à l'instructive et charmante imagerie des vases peints, des bronzes aux mosaïques, des fresques antiques de l'Italie méridionale à toutes les manifestations de l'art gallo-romain. Il laisse

un immense bagage scientifique, dont la collection de ses courts mémoires, consacrés parfois à une seule inscription, de laquelle il tire tout ce qu'elle peut nous apprendre, ne constitue pas la partie la moins intéressante ni la moins utile. Il manquera cruellement à nos séances hebdomadaires, et plus encore à nos commissions, où sa vaste compétence, sa critique avisée et son esprit de justice lui donnaient une autorité devant laquelle chacun s'inclinait. Il manquera à ces causeries familières qui éclairent et humanisent la sévérité de nos travaux. C'était un ami sûr, une âme droite, scrupuleuse et, quand il s'agissait de ce à quoi il tenait le plus, ardente jusqu'à la passion. Il adorait la France, dont il vit la victoire, sans avoir la joie d'assister à la conclusion de la paix. Dans les répités que lui accordait son mal, il travaillait, mettait un mot de dédicace sur des tirages à part. Je garde comme une précieuse relique son étude extraite des *Mémoires* de la Société des Antiquaires, qu'il avait intitulée *L'ivoire de Peiresc*, et dont quelques exemplaires furent trouvés après sa mort dans son cabinet de travail, portant, de sa ferme écriture, le nom de plusieurs d'entre nous. Longtemps son deuil vivra dans nos cœurs.

Nous avons aussi perdu trois de nos correspondants, M. Cosquin à Vitry-le-François, M. Radloff et M. de Hinojosa à Pétrograde et à Madrid. M. Emmanuel Cosquin, le premier dont nous avons appris le décès, était un folkloriste éminent et réputé. Il avait commencé par publier dans les journaux des articles de critique littéraire, ou concernant les questions religieuses, la politique, l'histoire, et une série d'études remarquées sur la franc-

maçonnerie. Mais déjà ses goûts le portaient vers le folk-lore, et en 1886, paraissait de lui un grand ouvrage ayant pour titre : *Contes populaires de Lorraine, comparés avec les contes des autres provinces de France et des pays étrangers, et précédés d'un Essai sur l'origine et la propagation des contes populaires européens*. C'est tout son développement, toute sa carrière de folkloriste qui sont en germe dans cet intitulé. Dès lors il se vouera aux études de folk-lore comparé et à la recherche des sources des contes populaires. Je ne puis analyser, ni même énumérer les mémoires étendus qu'il donna à différentes revues, la *Romania*, la *Revue des questions historiques*, la *Revue biblique*, la *Revue des traditions populaires*. Il avait entrepris dans ce dernier périodique un important travail, qui l'occupa pendant toute la durée de la guerre; ne pouvant servir son pays par les armes, il voulait au moins le servir par la plume, et contribuer au progrès de la science française. Ce travail eût abouti à un volume accompagné d'une préface, où il eût résumé ses idées, confirmées chaque jour, semble-t-il, par de nouvelles découvertes, sur la provenance des contes. Ce point de départ — je ne dis pas de formation — était l'Inde, d'après lui, et ils s'étaient, de là, répandus par des voies diverses à travers l'Asie, l'Afrique et toute l'Europe. Quelque réserve que l'on doive garder dans une matière aussi délicate, il faut reconnaître que Cosquin y fut un maître, et que vous avez été heureusement inspirés le jour où, à l'instigation de Gaston Paris, vous lui avez donné place parmi vos correspondants nationaux.

M. Wilhelm Radloff était, Messieurs, le plus ancien

de nos correspondants étrangers; il nous appartenait depuis 1889. C'était un savant orientaliste, qui avait spécialement approfondi les langues turco-tatares, et auquel on doit, dans ce domaine, des publications nombreuses et des découvertes linguistiques qui lui font le plus grand honneur. Si je n'entre pas dans le détail de son œuvre, que j'ai entendu louer par des hommes qui sont à même d'en apprécier le caractère personnel et la valeur, ne vous en prenez qu'à ma parfaite incompetence et à ma répugnance à citer des titres d'ouvrages derrière lesquels je n'aperçois rien — ou si peu de chose! — par la faute de mon insuffisante culture. Ce que je sais, c'est que M. Radloff était illustre, qu'il a beaucoup et utilement travaillé, et qu'il est mort dans un âge avancé, au milieu d'un monde troublé, qui fut pour lui, sans doute, un sujet d'amère tristesse; cette fin, en dehors de ses grands titres scientifiques, mérite notre sympathie et notre respect.

Don Eduardo de Hinojosa était devenu des nôtres beaucoup plus tard, en 1908; aussi bien était-il sensiblement plus jeune. L'Espagne compte peu de juristes et d'historiens qui lui firent plus d'honneur. On lui doit des ouvrages d'histoire et de droit qui lui ont valu une réputation européenne, et une autorité toute spéciale en ce qui concerne la connaissance des institutions espagnoles et leur évolution au cours des âges. C'était un travailleur d'une méthode impeccable, qui s'était fait une loi de recourir toujours directement aux sources, particulièrement aux sources manuscrites, poursuivant de patientes recherches dans les archives et se livrant à une minu-

tieuse critique des textes avant de les utiliser. Cette rigueur, cette probité dans la documentation, se conciliaient chez lui avec les idées générales, et il savait, le moment venu, se dégager des témoignages pour s'élever à des vues synthétiques qui donnaient à ses conclusions toute leur valeur. Et il fut, en même temps, homme public, haut fonctionnaire, organisateur, politique. C'était un de ces esprits complets, rares dans tous les pays, qui joignait à d'admirables dons de compréhension et d'action les plus charmantes qualités de caractère. Nous avons perdu en lui l'un des plus éminents parmi nos correspondants étrangers.

Ces deuils, s'ajoutant à ceux, trop nombreux, qui, depuis cinq ans, ont éclairci nos rangs, vous ont amenés, Messieurs, à rentrer dans la voie des élections dont les circonstances vous avaient un peu détournés. Pour m'en tenir aux sièges vacants, parmi vos membres ordinaires et vos membres libres, auxquels vous avez pourvu depuis notre dernière séance publique annuelle, permettez-moi de vous rappeler les choix que vous avez faits à la fin de l'année écoulée et au cours de celle où nous sommes. Vous avez appelé à vous, en décembre 1918, M. Émile Mâle, et après lui, successivement, MM. Huart, Blanchet, Esperandieu, Loth, Bémont, Lejay, Brutails, renforçant ainsi dans notre Compagnie les études sur le moyen âge, les études orientales, les études de numismatique, de langue celtique, et celles qui ont pour objet l'antiquité latine.

Le moment était bien choisi pour réparer nos pertes. S'il est un devoir d'une évidente nécessité pour tous les

Français, dans ce présent glorieux au delà duquel se devine un avenir encore trouble, c'est le retour au travail, au travail interrompu ou ralenti par cette gigantesque bataille pour la vie d'où notre pays est sorti victorieux, mais incertain, tout gonflé d'aspirations qui le portent vers des buts nouveaux, dont l'horizon brumeux lui cache les contours. Ce n'est pas à nous de le guider vers ces buts, mais c'est à nous, dans nos spécialités étroites, de lui donner l'exemple d'un labeur ordonné, conforme à son génie.

La science, qui est partout la même par ses méthodes, la science qui n'a point de patrie, comme on l'a souvent et justement répété, a cependant sa physionomie propre, qui diffère avec les lieux, et réfléchit l'âme du peuple qui la cultive. Elle aime, chez nous, particulièrement la clarté, l'ordre, la justesse dans l'expression; elle sait user des fiches, sans croire qu'il suffit de les amonceler pour faire un livre; elle apprécie les œuvres de longue haleine, poursuivies en collaboration, précieux répertoires qui ne sont point au-dessus de ses forces, — elle l'a montré, et le montrera plus encore dans l'avenir, — mais ses préférences vont aux travaux qui révèlent une personnalité, un auteur, de quelque austérité qu'en soit le fonds. Tel est son caractère, et pourtant, dans les rapports sur les ouvrages que vous avez récompensés, j'ai trouvé des réserves sur le plan, sur la composition, sur la forme. Il semble que cette qualité si française qui consiste à traiter un sujet avec la sorte d'élégance qui lui convient, — et tout sujet a son idéal d'élégance, même un recueil de documents, — il semble, dis-je, que cette qualité est en

train de fléchir et tout doucement de disparaître. Messieurs, ne souffrez pas que cela soit ; votre rôle est d'y veiller. Vous le devez à notre long passé de claire science et de claire littérature ; vous le devez à notre passé d'hier, à ceux qui nous ont valu la victoire, et qui y ont survécu, à ceux qui l'ont préparée sans la voir, à ces jeunes gens, savants déjà formés ou simples esprits cultivés, qui ont donné leur vie, non pas seulement pour l'intégrité du territoire et la liberté de la patrie, mais pour la perpétuité de la France pensante, de la pensée française, de la langue française, de tout ce qui a fait, au cours de notre histoire, notre gloire et notre prestige. Ils nous ont transmis le flambeau de l'esprit français. Un devoir sacré nous commande de faire en sorte, pour notre part, qu'il brille, inextinguible, parmi les nations.

II. — JUGEMENT DES CONCOURS

PRIX DU BUDGET (2 000 fr.)

L'Académie avait proposé, pour l'année 1919, le sujet suivant :

Les Institutions militaires, en France, de la mort de Louis XI à la fin des Guerres d'Italie.

Le prix a été décerné à M. Pierre d'ESPEZEL pour son mémoire portant la devise : ΑΠΛΑΝΩΣ.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

La Commission des Antiquités n'a pas attribué la 1^{re} médaille.

Elle a attribué la 2^e médaille (1 000 fr.) à M. le chanoine DESLANDES, pour son *Étude sur l'église de Bayeux*;

la 3^e médaille (500 fr.) à M. l'abbé GALABERT pour son ouvrage sur *Montpezat de Quercy, sa collégiale, ses seigneurs*;

la 1^{re} mention à M. Henri STEIN, conservateur-adjoint aux Archives Nationales, pour ses trois études : *Pierre Tristan, chambellan de Philippe-Auguste*; — *Conjectures sur l'auteur du « Livre de Justice et de Plet »*; — *Recherches sur quelques fonctionnaires royaux originaires du Gâtinais*;

la 2^e mention à M. l'abbé DUINE, pour son *Memento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*;

la 3^e mention à M. MORET, pour son livre intitulé : *Le Croisic. Précis historique sur la presqu'île croisicaise.*

PRIX DE NUMISMATIQUE ALLIER DE HAUTEROCHE (1 000 fr.)

Le prix n'a pas été décerné.

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT (10 000 fr.)

pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.

L'Académie a décerné le premier prix à M. Ferdinand Lot, professeur à l'École pratique des Hautes Études, pour son *Étude sur le Lancelot en prose* ;

le second prix à M. Philippe BARREY, archiviste de la ville du Havre, pour son ouvrage intitulé : *Les origines de la colonisation française aux Antilles.*

PRIX BORDIN (3 000 fr.)

Le prix BORDIN, réservé cette année à l'Orient, a été partagé de la manière suivante :

2 000 francs à M. Raymond WEIL, pour son ouvrage intitulé : *La fin du Moyen Empire Égyptien* ;

1 000 francs à M. CONTI ROSSINI, pour sa *Notice sur les manuscrits Éthiopiens de la collection d'Abbadie.*

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3 000 fr.)

Ce prix biennal, réservé cette année à l'Antiquité classique, a été partagé de la façon suivante :

1 500 francs à M. Henri FOCILLON pour ses travaux sur *Giovanni Battista Piranesi*;

1 500 francs à M. Jacques ZEILLER, pour ses *Origines chrétiennes dans les provinces danubiennes de l'Empire Romain*.

PRIX STANISLAS JULIEN (1 500 fr.)

La Commission du prix STANISLAS JULIEN, qui est destiné à récompenser un ouvrage sur la Chine, a décerné le prix à M. Samuel COULING, pour son *Encyclopædia Sinica*.

PRIX DE LA GRANGE (1000 fr.)

La Commission du prix DE LA GRANGE (*publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France*) a partagé le prix ainsi qu'il suit :

600 francs à M. BRUNEL, pour son édition de la *Vie de sainte Énimie* en vers provençaux par Bertrand de Marseille;

400 francs, à M^{lle} NICOD, pour son édition des *Jeux partis*, d'Adam de la Halle.

PRIX DU DUC DE LOUBAT (3000 fr.)

Ce prix triennal, destiné à récompenser les meilleurs ouvrages imprimés concernant l'histoire, la géographie, etc., du nouveau monde, a été décerné au R. P. Laurent LE GOFF pour son *Dictionnaire français-montagnais*.

PRIX SAINTOUR (3 000 fr.)

Le prix SAINTOUR, réservé, cette année, à l'Antiquité classique, a été attribué de la manière suivante :

1500 francs à M. Edmond COURBAUD, pour son ouvrage intitulé : *Les procédés d'art de Tacite*;

1500 francs, à M. Fr. VILLENEUVE, pour son *Essai sur Perse*.

PRIX DE CHÉNIER (2000 fr.)

Ce prix quinquennal destiné à récompenser l'auteur de la meilleure méthode pour l'enseignement de la langue grecque, ou, à défaut, à l'ouvrage le plus utile à l'étude de la langue et de la littérature grecques, a été partagé de la manière suivante :

1500 francs à M. Paul MAZON pour : *Hésiode. Les Travaux et les Jours. Édition nouvelle*;

500 francs à M. Hubert PERNOT, pour sa *Grammaire du grec moderne (langue officielle)*.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1 200 fr.)

La Commission du prix AUGUSTE PROST, réservé aux travaux historiques sur Metz et les pays voisins, a attribué le prix à M. L. DAVILLÉ, pour son ouvrage intitulé : *Bar-le-Duc à la fin du XVI^e siècle.*

PRIX DU BARON DE COURCEL (2 400 fr.)

Ce prix, que l'Académie des Inscriptions est chargée de décerner tous les neuf ans, est destiné à récompenser *une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire sur les premiers siècles de l'histoire de France (époque mérovingienne ou carlovingienne).*

Aucun ouvrage rentrant dans le programme n'ayant été déposé, l'attribution du prix a été renvoyée à 1920.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1 800 fr.)

Ce prix biennal destiné à récompenser des travaux de linguistique et spécialement à encourager les recherches, missions ou publications relatives aux langues romanes, a été décerné à M. TANQUERAY, pour son ouvrage intitulé : *L'évolution du verbe en anglo-français (XII^e-XIV^e siècle).*

PRIX HENRI LANTOINE (500 fr.)

Ce prix, fondé par M^{lle} LANTOINE, en mémoire de son frère, Henri LANTOINE, sous forme *d'un prix une fois donné*

à l'auteur d'un travail sur *Virgile*, a été prorogé, pour la cinquième fois, à l'année 1920.

PRIX ÉMILE LE SENNE (2000 fr.)

Ce prix biennal, destiné à encourager, en France, les études historiques, archéologiques, artistiques, iconographiques, relatives exclusivement à la ville de Paris ou au département de la Seine, a été attribué à M. HOFFBAUER, pour l'ensemble de ses travaux sur Paris, et spécialement pour l'achèvement de son *Plan en relief de la Cité au XV^e siècle à l'échelle de 0,002 1/2 pour mètre*.

PRIX GILES (800 fr.)

Ce prix, destiné à récompenser l'auteur français d'un ouvrage relatif à la Chine, au Japon ou à l'Extrême-Orient en général, a été ainsi partagé :

600 francs à M. Georges MASPERO pour sa *Grammaire de la langue khmère*;

200 francs à feu le capitaine André SILVESTRE, mort héroïquement à l'ennemi, pour ses études sur les *Thaï blancs de Phong-Thô*.

PRIX THORLET (4000 fr.)

Les revenus de cette fondation doivent être employés par l'Institut en prix de toute espèce : prix de vertu, prix

d'encouragement pour des œuvres sociales ou d'érudition s'occupant d'histoire ou d'art, en particulier de peinture...

L'Institut a mis à la disposition de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une somme de *quatre mille francs*, qui a été distribuée en trois parts : une de *deux mille francs* et deux de *mille francs* chacune.

III. — EMPLOI DES REVENUS DES FONDATIONS

FONDATION DE M. LE DUC DE LOUBAT

L'Académie a appelé cette année une personne au bénéfice de cette fondation destinée *soit à venir en aide aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux par le manque de ressources matérielles ou la maladie soit à secourir leurs parents, etc.*

FONDATION BENOIT GARNIER

L'Académie a accordé, sur les arrérages de la fondation, les subventions suivantes :

1° 5 000 francs à M. FOUCHER, pour ses recherches dans le Nord-Ouest de l'Inde;

2° 3 000 francs à M. Maurice COURANT, pour effectuer une exploration dans le sud de la Corée, dans l'ancien royaume de Sin-hoa.

3° 1 000 francs à M. Antoine CABATON, pour la préparation d'un nouveau voyage d'exploration en Indo-Chine.

FONDATION PIOT

L'Académie a attribué, sur les arrérages de la fondation, les subventions suivantes :

7 700 francs à M. HÉBRARD, pour exécuter des recherches

et des relevés à l'église Saint-Georges, à Salonique ;

5 000 francs à M. Pierre PARIS, directeur de l'École des Hautes Études Hispaniques, pour continuer ses fouilles de Bolonia ;

2 000 francs au R. P. DELATTE, pour la continuation de ses fouilles à la basilique de Sainte-Monique, à Carthage ;

3 000 francs à M. MILLET, chargé de mission au Mont Athos, pour la continuation de ses travaux et études d'architecture ;

8 000 francs à M. DIEULAFOY, pour une mission dans l'Asie Antérieure.

4 000 francs à M. DE MECQUENEM, pour une mission en vue de la reprise des fouilles de Suse ;

2 000 francs à M. le docteur CARTON, pour la continuation des fouilles de Bulla Regia.

FONDATION AUGUSTE PELLECHET

Sur la fondation instituée pour assurer la conservation des monuments non classés en France et aux colonies, l'Académie a accordé :

3 000 francs à la commune de Villebret (Allier), pour la réfection de la toiture de son église ;

5 000 francs à la Société archéologique de Sens, pour assurer la réparation de l'église de Nailly (Yonne) ;

1 200 francs à la Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus, à charge d'assurer la réfection d'un contrefort de l'église de Prayes, commune de Chissey-lès-Mâcon (Saône-et-Loire).

IV. — DÉLIVRANCE DES DIPLOMES

D'ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE

En exécution des prescriptions d'une lettre du Ministre de l'Instruction publique en date du 2 février 1833, l'Académie déclare que les élèves de l'École des Chartes qui ont été nommés *archivistes-paléographes* par arrêté ministériel du 5 février 1919, conformément à la liste dressée par le Conseil de perfectionnement de cette École, sont, par ordre de mérite :

1. M. Guillaume-Jules-Émile LÉONARD.
2. M. Joseph-Marie-Gustave ROSEROT.
3. M. Jean-Henri-Louis MASSIET DU BIEST.

ACADÉMIE
DES
INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNO·NCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT

EN 1920, 1921, 1922 ET 1923

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT

EN 1920, 1921, 1922 ET 1923.

PRIX ORDINAIRES DE L'ACADÉMIE

L'Académie rappelle qu'elle a proposé les questions suivantes :

1^o Pour l'année 1920, l'Académie, vu les circonstances, a décidé que le prix serait attribué à *la meilleure édition parue en France d'un auteur grec ou latin.*

2^o Pour l'année 1921, *Étude sur la phonétique chinoise.*

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1922, le sujet suivant : *Étudier les États d'une province de France depuis l'origine.*

Les livres ou les mémoires répondant à chacune de ces questions devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1^{er} janvier de l'année du concours (1).

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

(1) Voir p. 60 les conditions générales des concours

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE

Trois médailles, de la valeur de *quinze cents francs* la première, *mille francs* la deuxième, et *cinq cents francs* la troisième, seront décernées en 1920 aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1918 et 1919 sur les « Antiquités de la France », qui auront été déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1^{er} janvier 1920. — Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

Le concours est annuel.

MÉDAILLE ULYSSE CHEVALIER (500 fr.)

M. le chanoine Ulysse Chevalier, membre de l'Institut, a fait don à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres d'une rente de cent francs, dont les arrérages capitalisés serviront « à fonder une médaille de *cinq cents francs*, qui sera attribuée tous les cinq ans par la Commission du concours des Antiquités de la France, à l'ouvrage le plus méritant sur l'histoire et l'archéologie du Dauphiné, ou, à défaut, de la Provence ».

La médaille Ulysse Chevalier sera décernée pour la première fois en 1923.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT (10 000 fr.)

Pour l'année 1920, l'Académie s'occupera, à dater du 1^{er} janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1^{er} janvier 1919 et qui pourront concourir aux prix

annuels fondés par le baron GOBERT. En léguant à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé « que les neuf dixièmes de l'intérêt
« de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le
« travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de
« France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième
« pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclara-
« rant vouloir, en outre, que les auteurs des ouvrages cou-
« ronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix,
« jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et
« ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que
« des ouvrages nouveaux ».

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication, qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert, seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron GOBERT, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment approfondis par la science. La haute récom-

pense instituée par le baron GOBERT est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) avant le 1^{er} janvier 1920, et ne seront pas rendus.

Ce concours est annuel.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER (15 000 fr.).

Le prix Jean-Jacques BERGER, de la valeur de *quinze mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies « à l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris », sera attribué par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1923.

PRIX ÉMILE LE SENNE (2 000 fr.).

Ce prix, qui est biennal, a été fondé par M. et M^{me} Le Senne en mémoire de leur fils, Émile Le Senne, tué à l'ennemi, pour encourager en France les études historiques, archéologiques, artistiques, iconographiques, relatives exclusivement à la Ville de Paris ou au département de la Seine.

L'académie décernera ce prix en 1921.

Sont admis au concours les ouvrages édités au cours des deux années qui précèdent celle du concours et les ma-

nuscrits encore à publier d'auteurs français, consacrés à des sujets antérieurs à la période des cinquante dernières années qui précèdent le concours.

Dépôt des ouvrages, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} janvier 1921.

PRIX DE LA FONS-MÉLICOQ (1 800 fr.).

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. DE LA FONS-MÉLICOQ, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France (Paris non compris).

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1920; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou publiés en 1917, 1918 et 1919, qui lui auront été adressés, en double exemplaire s'ils sont imprimés, avant le 1^{er} janvier 1920.

PRIX GABRIEL-AUGUSTE PROST (1 200 fr.).

M. Gabriel-Auguste PROST, membre de la Société des Antiquaires de France, a légué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une rente de *douze cents francs*, pour la fondation d'un prix annuel, à décerner à l'auteur français d'un travail historique sur Metz et les pays voisins. L'Académie décernera ce prix en 1920.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} janvier 1920.

PRIX DU BARON DE COURCEL (2 400 fr.).

Ce prix, de la valeur de *deux mille quatre cents francs*, à décerner successivement par l'Académie française, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et l'Académie des Sciences morales et politiques, est destiné à récompenser « une œuvre de littérature, d'érudition ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'histoire de France (époque mérovingienne ou carlovingienne) ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an 1000 ».

Ce prix qui devait être décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1919 a été prorogé à 1920.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1^{er} janvier 1920.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX DE LA GRANGE (1 000 fr.).

M. le marquis DE LA GRANGE, membre de l'Académie, a légué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une rente annuelle de *mille francs* destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un ancien poète déjà publié.

Ce prix sera décerné en 1920.

PRIX BORDIN (3 000 fr.).

M. BORDIN, notaire, voulant contribuer au progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé, par son testament, des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq classes de l'Institut.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décidé que, à partir de l'année 1904, le prix annuel de la fondation Bordin sera destiné à récompenser successivement, tous les trois ans, des ouvrages relatifs : 1^o à l'Orient; 2^o à l'Antiquité classique; 3^o au Moyen Age ou à la Renaissance.

En conséquence, le prix Bordin sera décerné :

En 1920, au meilleur ouvrage relatif à l'Antiquité classique publié depuis le 1^{er} janvier 1917;

En 1921, au meilleur ouvrage relatif au Moyen Age ou à la Renaissance publié depuis le 1^{er} janvier 1918.

En 1922, au meilleur ouvrage relatif aux études orientales, publié depuis le 1^{er} janvier 1919;

Deux exemplaires de chacun des ouvrages présentés devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, avant le 1^{er} janvier de l'année du concours.

PRIX EXTRAORDINAIRE BORDIN (3 000 fr.).

Le prix extraordinaire Bordin, qui est biennal, sera décerné en 1921, au meilleur ouvrage imprimé relatif aux études Orientales

Dépôt des ouvrages présentés, en double exemplaire,
au Secrétariat de l'Institut, avant le 1^{er} janvier 1921.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU (1 000 fr.).

M^{me} DELALANDE, veuve GUÉRINEAU, a fondé un prix biennal de *mille francs*, destiné à récompenser l'auteur de l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décide que le prix Delalande-Guérineau sera décerné, en 1920, au meilleur ouvrage relatif à l'Orient.

Les ouvrages manuscrits ou publiés depuis le 1^{er} janvier 1918, destinés à ce concours, devront être déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1^{er} janvier 1920.

PRIX JOSEPH SAINTOUR (3 000 fr.).

L'Académie rappelle que ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné dans l'ordre suivant :

En 1920, au meilleur ouvrage relatif au Moyen Age ou à la Renaissance, publié depuis le 1^{er} janvier 1917.

En 1921, au meilleur ouvrage relatif aux études orientales, publié depuis le 1^{er} janvier 1918 ;

En 1922, au meilleur ouvrage relatif à l'Antiquité classique, publié depuis le 1^{er} janvier 1919 ;

Seront admis au concours les ouvrages, manuscrits ou imprimés, d'auteurs français.

Les ouvrages destinés à ces concours devront être déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1^{er} janvier de l'année du concours.

PRIX DE CHÉNIER (2000 fr.).

M^{me} Adélaïde-Élisa FRÉMAUX, veuve de M. Louis-Joseph-Gabriel DE CHÉNIER, a légué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une somme de *quatorze mille francs*, « pour
« le revenu être donné en prix, tous les cinq ans, à l'auteur
« de la méthode que ladite Académie aura reconnue être
« la meilleure, la plus simple, la plus prompte, la plus
« efficace pour l'enseignement de la langue grecque ».

Par suite d'un accord survenu, le 2 juillet 1909, avec les héritiers de la fondatrice du prix, il a été ajouté au programme ci-dessus la clause suivante :

« A défaut d'un ouvrage répondant exactement aux
« termes de la fondation, l'Académie pourra donner le
« prix à l'ouvrage qui lui paraîtra être le plus utile à
« l'étude de la langue et de la littérature grecques, pourvu
« qu'il ait été publié dans les quatre années qui seront
« écoulées depuis que ce prix aura été décerné. »

L'Académie décernera ce prix en 1924.

PRIX HONORÉ CHAVÉE (1800 fr.).

Ce prix, institué par M^{me} veuve Honoré CHAVÉE, sera décerné, tous les deux ans, à des travaux de linguistique. Il pourra être affecté aux recherches, missions ou publications relatives aux langues romanes.

La Commission évoquera elle-même les ouvrages qui lui paraîtront dignes du prix. On pourra appliquer les revenus de la fondation à récompenser des voyages, missions ou recherches de tout ordre.

Ce prix, de la valeur de *dix-huit cents francs*, sera décerné en 1921.

PRIX LOUIS FOULD (5 000 fr.).

Ce prix biennal est destiné à récompenser l'auteur du meilleur ouvrage sur l'histoire des arts du dessin, en s'arrêtant à la fin du XVI^e siècle.

Il sera décerné en 1920.

Les ouvrages imprimés devront être écrits ou traduits en français ou en latin et déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1^{er} janvier 1920 (1).

PRIX RAOUL DUSEIGNEUR (3 000 fr.).

M^{me} la marquise ARCONATI-VISCONTI a fait don, entre vifs, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de la somme nécessaire pour la fondation d'un prix triennal de *trois mille francs*, portant le nom de RAOUL DUSEIGNEUR et destiné à récompenser des travaux concernant aussi bien l'art et l'archéologie espagnols depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du XVI^e siècle que les trésors artistiques ou archéologiques de ces mêmes époques

(1) Par décision de l'Académie du 22 mai 1908, les ouvrages manuscrits sont exclus de ce concours.

conservés dans les collections publiques ou privées de l'Espagne.

Ce prix sera décerné en 1920.

Dépôt des ouvrages, les imprimés en double exemplaire, avant le 1^{er} janvier 1920.

PRIX DE NUMISMATIQUE ANCIENNE ET DU MOYEN AGE

I. Le prix de numismatique fondé par M. ALLIER DE HAUTEROCHE sera décerné, en 1921, au meilleur ouvrage de numismatique ancienne qui aura été publié en 1919 et 1920.

II. Le prix de numismatique fondé par M^{me} veuve DUCHALAIS sera décerné, en 1920, au meilleur ouvrage de numismatique du Moyen Age qui aura été publié en 1918 et 1919.

Chacun de ces prix est de la valeur de *mille francs*.

Les ouvrages présentés devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1^{er} janvier de l'année du concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE ORIENTALE (1 200 fr.).

M. Edmond DROUIN a légué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une rente annuelle de *trois cents francs*, pour fonder un prix qui doit être décerné, tous les quatre ans, au meilleur travail, manuscrit ou imprimé, sur la numismatique orientale, quelle que soit

la nationalité de l'auteur. Ce prix, qui pourra être partagé, sera décerné en 1922.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} janvier 1922.

PRIX BRUNET (3 000 fr.).

M. BRUNET a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour l'ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des Inscriptions jugerait le plus digne de cette récompense.

L'Académie décernera, en 1921, le prix au meilleur des ouvrages de bibliographie savante, publiés en France dans les trois dernières années, et dont deux exemplaires auront été déposés au Secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} janvier 1921.

PRIX « GASTON MASPERO » (15 000 fr.).

Ce prix quinquennal de 15 000 francs a été fondé par M. le duc DE LOUBAT, membre de l'Institut, en mémoire de Gaston MASPERO, pour récompenser un ouvrage ou un ensemble de travaux relatifs à l'histoire ancienne de l'Orient classique (Syrie, Phénicie, Palestine, Chaldée et plus particulièrement de l'Égypte). Il sera décerné pour la première fois, en 1922.

PRIX STANISLAS JULIEN (1500 fr.).

M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a fondé un prix annuel de *quinze cents francs* en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.

L'Académie décernera ce prix en 1920.

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} janvier 1920.

PRIX H. A. GILES (800 fr.).

M. Hebert Allen GILES, professeur de chinois à l'université de Cambridge (Angleterre), a fondé un prix biennal, qui sera décerné, exclusivement à un Français, pour un travail relatif à la Chine, au Japon ou à l'Extrême-Orient en général.

L'Académie décernera ce prix en 1921.

Les ouvrages devront être déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} janvier 1921.

PRIX DU DUC DE LOUBAT (3000 fr.).

M. le duc DE LOUBAT, membre de l'Institut, a fondé un prix de *trois mille francs*, qui doit être décerné, tous les trois ans, par l'Académie, au meilleur ouvrage imprimé concernant l'histoire, la géographie, l'archéologie, l'ethnographie et la linguistique du Nouveau Monde.

Ce prix sera décerné en 1922.

Seront admis au concours les ouvrages publiés, en langues latine, française ou italienne, depuis le 1^{er} janvier 1919.

Les ouvrages présentés à ce concours devront être envoyés, au nombre de deux exemplaires, avant le 1^{er} janvier 1921, au Secrétariat de l'Institut.

Le lauréat, outre les exemplaires adressés pour le concours, devra en délivrer trois autres à l'Académie, qui les fera parvenir, un au *Columbia College*, à New-York, le deuxième à la *New-York Historical Society* de la même ville, et le troisième à l'Université catholique de Washington.

PRIX LE FÈVRE-DEUMIER (20 000 fr.).

Ce prix, d'une valeur de *vingt mille francs*, sera décerné tous les dix ans par l'Académie. Suivant le vœu du testateur, il doit être attribué « à l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philosophies et religions comparées ».

Le prix sera décerné en 1928.

Les ouvrages étrangers traduits en français seront admis à prendre part au concours.

Les ouvrages présentés devront être postérieurs à l'année 1918.

PRIX JEAN REYNAUD (10 000 fr.).

M^{me} veuve Jean REYNAUD, « voulant honorer la mémoire « de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui « touche aux gloires de la France », a fait donation à

l'Institut d'une rente de *dix mille francs*, destinée à fonder un prix annuel, qui doit être successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, « ce « prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de « chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant « une période de cinq ans.

« Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant « un caractère d'invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du « concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter « entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande « infortune scientifique, littéraire ou artistique. »

L'Académie décernera ce prix en 1920.

PRIX ESTRADE-DELCROS (8 000 fr.).

M. ESTRADE-DELCROS a légué toute sa fortune à l'Institut. Le montant de ce legs a été, selon la volonté du testateur, partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut pour servir à décerner, tous les cinq ans, un prix sur le sujet choisi par chaque Académie.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1922, à une œuvre rentrant dans les ordres d'étude dont elle s'occupe et publiée dans les cinq dernières années précédentes.

PRIX DU BARON DE JOEST (2 000 fr.).

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successivement par les cinq Académies « à celui qui, dans « l'année, aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage « le plus utile au bien public », sera attribué par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1920.

Les ouvrages destinés à ce concours devront être déposés, les imprimés en double exemplaire, au Secrétariat de l'Institut avant le 1^{er} janvier 1920.

MÉDAILLE PAUL BLANCHET

M. R. CAGNAT, membre de l'Institut, a fait don à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom du Comité du monument Blanchet, d'une somme de *six cents francs*, reliquat de la souscription ouverte pour élever un monument à Paul BLANCHET, mort à Dakar (Sénégal), au cours d'une expédition scientifique. Les arrérages de cette somme sont destinés à faire les frais d'une médaille qui doit être attribuée à une découverte relative à l'histoire, la géographie ou l'archéologie de l'Afrique du Nord.

PRIX HENRI LANTOINE (300 fr.).

M^{lle} Louise-Bérengrère-Marthe LANTOINE a fait donation entre vifs à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres d'une somme de *cinq cents francs* pour être attribuée,

sous forme d'un prix une fois donné, à l'auteur d'un travail sur Virgile (étude ou édition), écrit de préférence en latin, quelle que soit la nationalité de l'auteur. Ce prix doit porter le nom de HENRI LANTOINE, frère de la donatrice. Il sera décerné, s'il y a lieu, en 1920.

Dépôt des ouvrages au Secrétariat de l'Institut, en double exemplaire, avant le 1^{er} janvier 1920.

FONDATION DE M. LE DUC DE LOUBAT (6 000 fr.).

M. le duc DE LOUBAT, membre de l'Institut, a fait donation entre vifs à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de deux titres de rente annuelle de *trois mille francs* chacun. « Cette fondation, dit le donataire, a pour objet et
« pour but de parer aux difficultés de la vie matérielle qui
« pourront entraver les recherches scientifiques, soit que
« ces difficultés refusent les loisirs nécessaires à ceux qui
« voudraient s'engager dans cette voie, soit qu'elles leur
« enlèvent la liberté d'esprit dont ils ont besoin, qu'elles
« les troublent par les inquiétudes qu'ils peuvent conce-
« voir sur le sort réservé à leur vieillesse ou à la famille
« qu'ils risquent de laisser après leur mort dans une situa-
« tion étroite et pénible. En conséquence, les fonds pro-
« duits par cette Fondation seront attribués, sous telle
« forme qui sera déterminée par l'Académie, aux études
« qui rentrent dans l'ordre de celles que l'Académie pa-
« tronne et encourage. Ils serviront aussi à venir en aide
« aux savants momentanément arrêtés dans leurs travaux
« par le manque de ressources matérielles ou par la ma-

« ladie, ou à secourir les parents, veuves, ascendants,
« descendants ou collatéraux que la position précaire ou
« le décès de ces savants laisserait dans l'embarras. »

L'Académie réalisera en 1920 les généreuses intentions
du donateur.

FONDATION THORLET (4 000 fr.).

Les revenus de cette fondation doivent être employés
par l'Institut à la distribution de prix de toute espèce :
*prix de vertu, prix d'encouragement pour des œuvres sociales
ou d'érudition, etc.*

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en ce
qui la concerne, attribuera en 1920 divers prix suivant
le programme précité.

FONDATION AUGUSTE PELLECHET (9 000 fr.).

M^{lle} Marie-Léontine-Catherine Pellechet, aux termes
de son testament, a légué à l'Académie des Inscriptions et
Belles-Lettres une somme de *trois cent mille francs*.
« Les intérêts de cette somme, dit la testatrice, devront
« être employés à conserver les monuments existant en
« France et aux colonies qui présentent un intérêt histo-
« rique ou archéologique.

« Chaque année une commission sera nommée com-
prenant des membres de l'Académie des Inscriptions et
Belles-Lettres auxquels on adjoindra des architectes de
l'Académie des Beaux-Arts, dont le nombre ne devra

jamais être inférieur au quart des membres de la Commission.

« Cette Commission sera chargée de centraliser les demandes faites par les municipalités et même les particuliers pour obtenir un secours afin de consolider un monument. Ces secours devront être consacrés surtout à empêcher la ruine ou la détérioration du ou des monuments et non à la restauration générale de ces monuments... »

« Cette fondation prendra le nom de *Fondation Auguste Pellechet*, en souvenir de mon père qui m'a donné le goût des arts et les moyens de fonder cette rente. »

La fondation recevra son application en 1920.

FONDATION PIOT (17 000 fr. de revenu).

M. Eugène Piot a légué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « à toutes les expéditions, missions, voyages, fouilles, publications que l'Académie croira devoir faire ou faire exécuter dans l'intérêt des sciences historiques ou archéologiques, soit sous sa direction personnelle par un ou plusieurs de ses membres, soit sous celle de toutes autres personnes désignées par elle ».

L'Académie a décidé qu'il sera réservé, chaque année, sur les revenus de la fondation, une somme de *six mille*

francs pour la publication d'un recueil qui porte le titre suivant : FONDATION PIOT. *Monuments et Mémoires publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

L'Académie disposera, en 1920, du surplus des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

FONDATION GARNIER (15 000 fr. de revenu).

M. Benoît GARNIER a légué à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres la totalité de ses biens. Les intérêts du capital résultant de la liquidation de la succession doivent être affectés, chaque année, « aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français, désignés par l'Académie, dans l'Afrique centrale ou dans les régions de la Haute Asie ».

L'Académie disposera, en 1920, des revenus de la fondation selon les intentions du testateur.

FONDATION LOUIS DE CLERCQ.

M^{me} DE CLERCQ et M. le comte DE BOISGELIN ont fait donation, entre vifs, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres d'une somme d'environ *deux cent mille francs*, représentée par huit cents actions de la Société des mines de houille de Dourges (Pas-de-Calais), dont les revenus devaient être affectés à continuer la publication, commencée par feu M. DE CLERCQ, du catalogue de sa collection d'antiquités et de médailles. Après l'achèvement du

catalogue, les revenus seraient employés à subventionner des publications relatives à l'archéologie orientale.

Le Catalogue ayant été terminé dans le courant de l'année 1912, l'Académie dispose maintenant du revenu de la fondation pour subventionner des publications relatives à l'archéologie orientale : mais le rendement des mines de Dourges étant momentanément arrêté par suite de la guerre, les opérations de cette fondation seront suspendues en 1920.

FONDATION DOURLANS

M. L.-G. DOURLANS a légué toute sa fortune à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour être employée en faveur des études dont celle-ci s'occupe.

CONDITIONS GÉNÉRALES
DES CONCOURS

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés*, au Secrétariat de l'Institut, avant le 1^{er} janvier de l'année où le prix doit être décerné.

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seraient exclus du concours ; leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen ; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au Secrétariat de l'Institut.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à deux concours de l'Institut.

Nul n'est autorisé à prendre le titre de LAURÉAT DE L'ACADÉMIE s'il n'a été jugé digne de recevoir un prix ou l'une des médailles du concours des Antiquités de la France.

Les personnes qui ont obtenu des *récompenses* ou des *mentions* n'ont pas droit au titre de *lauréat* et doivent se borner à inscrire sur les ouvrages qu'elles publient : *Récompensé par l'Académie* ou *Mention au concours de...*

Le montant des sommes annoncées pour les prix n'est signalé qu'à titre d'indications subordonnées aux variations du revenu des fondations.

LA
LIBRAIRIE D'ANNE DE POLIGNAC

COMTESSE DE LA ROCHEFOUCAULD

PAR

M. LE COMTE A. DE LABORDE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE

MESSIEURS,

La fin du XV^e siècle a offert dans notre pays le spectacle d'une évolution profonde dans le développement des arts, dans le mouvement des idées et dans la façon d'envisager la solution des grands problèmes de la vie.

La découverte de l'Imprimerie, qui mit à la portée de tous l'étude des chefs-d'œuvre de la littérature et des sciences, jusque là l'apanage de quelques-uns, le retour d'Italie des armées françaises de Charles VIII et de Louis XII qui rapportèrent de la Péninsule des mœurs nouvelles, une admiration sincère de l'antiquité, une prédilection marquée pour la philosophie naturaliste et un

immense désir de connaître les lettres grecques et romaines, enfin la Réforme qui, dans son désir de régénérer la Religion, fut l'origine d'un esprit de libre examen dans les conceptions religieuses, modifièrent profondément les esprits à l'aurore du XVI^e siècle. Ces forces diverses, qui caractérisent la Renaissance de cette époque — rappelons une fois de plus que la véritable Renaissance nationale fut l'admirable mouvement des idées aux XII^e et XIII^e siècles — amenèrent des troubles profonds dans les consciences et changèrent radicalement l'état des esprits dans la société du temps de François I^{er}.

Mais quel que fût le résultat apporté dans les conceptions intellectuelles du public, ce mouvement inculqua à tous les esprits cultivés une curiosité intense pour les lettres anciennes et non seulement chez les écrivains et chez les artistes, mais dans toutes les classes de la société et également chez les femmes qui se piquaient de beau savoir. Nombre d'entre elles s'adonnèrent à l'étude du latin, voire même du grec et recherchèrent les livres, tout récemment imprimés, qui pouvaient leur ouvrir un large horizon sur la littérature et la philosophie antiques dont elles aspiraient à connaître la sagesse et la beauté.

Parmi les grandes dames qui ont aimé et encouragé les lettres et les arts au temps de François I^{er} et qui ont formé ce qu'on nommait alors une *Librairie*, il faut assurer une place d'honneur à Anne de Polignac, dame de La Rochefoucauld, qui semble avoir eu pour les livres cet amour si vif qui embellit la vie.

Elle était la fille unique de Jean de Polignac, seigneur de Beaumont, de Randan et du Luguët, lieutenant général

pour le Roi en Italie et mort peu de temps après avoir rédigé son testament daté de Parme le 2 octobre 1500.

Sa mère était Jehanne de Chambes, fille de Jean seigneur de Monsoreau, demoiselle d'honneur d'Anne de Bretagne, et sœur cadette d'Hélène de Chambes, qui avait épousé notre grand historien Philippe de Commines.

Son petit nom lui venait d'Anne de Bretagne, qui, pour complaire à sa mère, avait daigné être la marraine de l'enfant. La Reine l'entoura de sa protection et, quand elle fut orpheline, lui assura l'appui de ses faveurs pour recueillir la succession de son père.

Elle avait épousé en première nocces Charles de Bueil, comte de Sancerre, qui fut tué à la bataille de Marignan. Son fils, Jean de Bueil, venait de naître quand son père mourut; il fut mis sous la tutelle de son oncle François de Bueil, archevêque de Bourges. Entré à la cour avec le titre d'enfant d'honneur du dauphin François, il décéda à la fleur de l'âge en 1537 au siège d'Hesdin sans laisser de postérité.

Devenue veuve, Anne de Polignac se remaria par contrat du 5 février 1518, avec François II, comte de La Rochefoucauld, seigneur et baron de Verteuil, et fils de ce François I^{er} de La Rochefoucauld, qui eut l'honneur d'être le parrain de François I^{er} de ce nom, roi de France. Ce second mari mourut à son tour en 1533, en laissant la tutelle de ses enfants à sa femme.

Elle passa presque toute sa vie dans cette belle terre de Verteuil, en Angoumois, dont le château, forteresse au XI^e siècle, restaurée et augmentée au XV^e siècle, est baigné par les eaux de la Charente. Elle affectionnait

cette demeure d'une structure irrégulière, mais qu'elle rendit néanmoins très logeable par les appartements qu'elle y avait ménagés et les commodités qu'elle y avait pratiquées. Les issues connues sous le nom du parc de Vauguay présentaient des beautés naturelles qui surpassaient peut-être tout ce qu'on pouvait voir en France et des perspectives qui faisaient l'admiration de tous les visiteurs. Les arbres de belle tige et bien fournis y abondaient et rejoignaient la forêt de la Tremblaie, toute enfermée de hauts murs, où l'on voyait nombre de bêtes. C'est dans ce magnifique domaine qu'elle éleva ses enfants, qu'elle installa sa bibliothèque et qu'elle devait mourir en 1554. C'est de là qu'elle dirigeait, en femme entendue et aimant la bâtisse, les travaux de construction du château de Randan en Auvergne qui venait de son père et ceux de l'imposante forteresse d'Onzain, dans le Blaisois, où quelques années plus tard Catherine de Médicis devait garder à vue Condé après la bataille de Dreux. Son zèle et son activité s'employaient également à l'achèvement de la magnifique chapelle du château de La Rochefoucauld, où l'on distingue encore des A et des F entrelacés. Ses restes reposent avec ceux de ses descendants dans le couvent des Cordeliers dont on voit encore les vestiges et qui fut, à Verteuil, fondé en 1440 par Jean de La Rochefoucauld.

C'est aussi dans cette somptueuse demeure qu'elle reçut le 6 décembre 1539 la visite de l'Empereur Charles-Quint avec une magnificence digne de ce grand Prince. Tous les chroniqueurs ont parlé de cette rencontre qu'il est bon de rappeler. Charles V, étant en Espagne et ses

envoyés ayant échoué dans les négociations entreprises avec les Gantois, résolut d'aller châtier lui-même les révoltés. Trouvant trop de dangers et de dépenses à se rendre dans les Flandres avec une flotte par mer, il résolut de demander au roi de France l'autorisation de passer par ses États. Celui-ci, heureux de contracter une amitié durable avec l'Empereur, donna des ordres pour qu'il fût donné droit à cette requête avec tous les honneurs possibles.

L'Empereur entra par Fontarabie, Bayonne et Bordeaux, en novembre 1539, accompagné du dauphin et de son frère Henri, duc d'Orléans. Mais laissons la parole à un contemporain, Guillaume Paradin, qui, en 1558, a relaté ce voyage au IV^e livre de son *Histoire* :

« Par ainsi partant les ditz Princes et Seigneurs de la cité de Bordeaux vindrent à Verteuil (château appartenant au comte de La Rochefoucauld), auquel lieu furent receus royalement par M^{me} la Comtesse, mère du dit seigneur comte et en si grand contentement de l'Empereur qu'il dit n'avoir jamais entré en maison qui mieulx sentist sa grande vertu, honnesteté et seigneurie que celle-là. A partir du dict lieu de Verteuil s'en alla Sa Majesté coucher à Lusignan, château ancien et de merveilleuse marque, antique habitation des comtes de Poitou, où elle chassa le daim ».

Il n'est pas téméraire de supposer que M^{me} de La Rochefoucauld, au cours de cette entrevue, fit admirer à son impérial commensal l'exemplaire des *Mémoires de Commynes*, qu'elle tenait de son oncle et dont nous parlerons plus loin, en raison de l'estime que ce Prince profes-

sait pour cet ouvrage dont il possédait une copie toujours à sa portée dans ses bagages.

On a dit, d'après une prétendue tradition venue d'Auvergne, qu'Anne de Polignac avait eu, lors de son premier veuvage, un sentiment pour le seigneur de Bayard, qui serait venu la voir dans sa demeure de Randan et aurait attendu au dehors le signal qu'elle lui donnait d'une des tours du château. Rien ne peut faire croire à cette passion du célèbre « Chevalier sans peur et sans reproche », ni à cette complaisance de la dame de Randan, qui pourrait du reste s'expliquer de la façon la plus honnête. Cependant, les traditions ont la vie dure et celle-ci se perpétua de telle sorte que le théâtre, à la fin du XVIII^e siècle, s'en empara. Boutet, dit de Monvel, dans son *Chevalier sans peur et sans reproche*, ou *les Amours de Bayard*, comédie héroïque en 4 actes et en prose, nous représente en 1790 la dame de Randan, veuve d'une beauté admirable, dédaignant les hommages de tout ce que la Cour comptait de seigneurs distingués, du capitaine de La Palice, de l'amiral Bonivet et de don Alonzo Sotomayor, voire même ceux du roi François I^{er} et acceptant les services de Bayard qui prend sa défense en tuant Sotomayor et qui devient son époux. Un peu plus tard, Bouilly emprunta le même épisode dans une comédie appelée *La Folie*. Ajoutons que ni Monvel, ni Bouilly n'indiquent les sources de leur inspiration et semblent par leur dénouement en prendre à l'aise avec l'histoire.

M^{me} de La Rochefoucauld laissa de nombreux enfants : François III du nom, qui embrassa le parti des Huguenots et fut massacré à la St-Barthélemy (il était le trisaïeul

de l'illustre auteur des *Maximes*), un autre fils, Charles II de La Rochefoucauld, qui est enterré dans l'église métropolitaine de Rouen, et des filles qui presque toutes entrèrent en religion.

Cette femme remarquable, qui prenait plaisir à voir et à lire les Écritures Sacrées faisant mention des faits merveilleux, des paroles et de la vie de Jésus-Christ, avait été également nourrie aux lettres romaines dès son enfance. C'est ce qui ressort d'une pièce assez rare datée du couvent de Verteuil et due à la plume du frère Gilles Cailleau, théologien français de l'ordre des frères Mineurs, qui l'adressa à cette noble dame. Sa dédicace commence ainsi : « A très Illustre Comtesse de La Rochefoucauld et de Sancerre, Anne de Poulignac, frère Gilles Cailleau, entre les minorites de profession le mineur, très humble salut ». Cette épître dans laquelle le religieux prodigue avec les sentiments d'une profonde piété toutes les consolations qu'il puise dans les Écritures pour adoucir la peine que M^{me} de La Rochefoucauld ressentit lors de la perte de son second mari, rappelle les faits principaux de la vie de cette dame et célèbre sa prudence, son cœur masculin, son érudition dans les lettres et histoires humaines et la pureté de son esprit conservée au milieu de ses lectures diverses.

Il convient aussi de citer l'épithaphe que Jean de La Péruse (mort en 1554) a composée pour notre héroïne et qui fut insérée pour la première fois dans la *Médée* de cet auteur dramatique parue en 1555. Voici ces vers écrits dans la forme recherchée qu'employaient les poètes de cette époque.

Anne de Poulignac, jadis deux fois comtesse
Et plus de mille fois en vertus grand'Princesse,
Git dessous ce tombeau, non pas elle, mais bien
Un corps de rien venu qui retourne à son rien,
Un corps qui sachant bien que de mort venait vie
Vivant voulait mourir, aiant de vivre envie.
L'âme est au ciel, le nom est partout répandu ;
Sous ce marbre, sans plus, le corps est étendu.

Nos archives publiques conservent quelques portraits d'Anne de Polignac, mais on sait les difficultés que l'on rencontre quand il s'agit d'identifier le sujet des crayons si nombreux que nous a laissés le XVI^e siècle. Les annotations dont ils sont revêtus sont assez rares, quelquefois trompeuses ou tout au moins indéterminées. Se guider sur la ressemblance des figures est une méthode souvent dangereuse, puisque l'âge des personnes peut différer d'un portrait à un autre et que d'autre part chaque artiste obéit à une formule qu'il applique à tous ses modèles.

Cependant, il semble qu'il nous soit resté trois portraits authentiques au crayon d'Anne de Polignac. L'un est conservé à la belle bibliothèque Méjanes d'Aix. Il fait partie d'une collection dont M. Rouard a donné la description et porte ces mots : *M^{me} de La Rochefoucauld, femme feu comte Sancerre*. Les mots de *Crussol* ont été ajoutés, mais cette adjonction doit venir d'une confusion, sa belle-mère étant née Louise de Crussol. L'annotateur a également inscrit sur ce dernier l'appréciation suivante : *plus de serymonie que de beauté*, rendant ainsi hommage à l'attitude et à la tenue de la dame en question. Un autre crayon, celui conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, nous la montre en buste de trois quarts à gauche et

coiffée du chaperon à templette. Un autre encore, qui est conservé à la Bibliothèque des Arts et Métiers, la représente déjà âgée et envahie par l'embonpoint.

Telle qu'elle est ainsi portraiturée, elle nous offre une grande régularité de traits, le visage rond, les yeux clairs, le nez assez fort et les cheveux encadrant un front bien ouvert. L'expression est sérieuse, calme, sereine même, pleine de bonté. Le sentiment du devoir se dégage de cette physionomie et vient confirmer ce que nous savons d'elle. Il est regrettable que nous n'ayons pu trouver de correspondances nous permettant d'entrer dans son intimité et de nous faire une idée des particularités de son caractère. Rien de précis ne s'offre à notre curiosité, tout est fuyant et vague dans la vie de cette dame pourtant si brillante à son heure, si fêtée et méritant de l'être, dont la mémoire se dissipe de loin, s'efface peu à peu et s'évanouit. On dirait d'un pastel dont le temps a enlevé la poussière d'un coup d'aile. Ses livres, ou du moins les débris de sa bibliothèque qui sont parvenus jusqu'à nous, sont encore jusqu'ici les plus sûrs témoins de son passage sur cette terre et encore leur destinée laisse-t-elle bien des points obscurs.

*
* *

Rassemblés au château de Verteuil, où ils furent catalogués succinctement en 1728 avec tout le mobilier à la suite du décès de François VIII de la Rochefoucauld, ils furent transportés au milieu du siècle au château de La Roche Guyon dans les conditions suivantes : Alexandre de la Rochefoucauld, qui fit faire le dit inventaire, em-

brassa la carrière des armes. Il ne manqua pas de s'y distinguer, surtout au cours de la campagne de 1744 dans les Pays-Bas. Il tomba en disgrâce cette même année. En effet, lors de la maladie du roi Louis XV à Metz, il fit tous ses efforts de concert avec le duc de Bouillon et M. de Fitz-James, évêque de Soissons, pour éloigner M^{me} de Châteauroux de la chambre de sa Majesté. Mais le Roi s'étant rétabli, le parti que M. de la Rochefoucauld avait cherché à évincer se vengea cruellement des attaques dont il avait été l'objet et le fit exiler dans sa terre de La Roche Guyon. C'est là, dans cette magnifique demeure, à l'un des coudes les plus riants de la Seine, qu'il fit transporter les livres d'Anne de Polignac, demeurés depuis si longtemps à Verteuil.

Alexandre de la Rochefoucauld n'ayant pas eu de fils, la bibliothèque passa entre les mains de son petit-fils Louis Alexandre, duc de La Roche Guyon. Quand arriva la Révolution, Louis Alexandre, qui avait embrassé avec ardeur et sincérité les principes nouveaux, joua un rôle important dans les premières assemblées, mais, bientôt débordé par les violences et les excès des partis avancés, il s'éloigna de Paris. Comme il se rendait à Forges, pour y prendre les eaux, il fut assassiné à Gisors en 1792 sous les yeux de sa mère et de sa femme qui l'accompagnaient et qui avaient cependant versé les 25000 livres qu'on leur demandait pour sauver la vie de cet homme de bien.

Louis Alexandre, lui aussi, ne laissa pas d'enfants : les livres et les manuscrits passèrent entre les mains du cardinal de Rohan-Chabot qui céda la terre de La Roche Guyon à M. de La Rochefoucauld et garda la bibliothèque

dont une partie fut attribuée au château de Josselin en Bretagne. C'est en 1879, que le duc de Rohan, père du duc Alain, député, et grand-père du duc, qui vient d'être tué glorieusement à l'ennemi, fit vendre à la salle Drouot les manuscrits les plus précieux d'Anne de Polignac, dans le but respectable de consacrer le produit de cette vente à la restauration du château de Josselin.

Au moment de la vente, les manuscrits dont il s'agit attirèrent l'attention toujours en éveil du très regretté M. Léopold Delisle, qui fit une remarque des plus ingénieuses et des plus intéressantes. Vous me permettrez de citer quelques-unes des lignes qu'il a écrites à ce sujet :

« A l'époque où la maison d'Anne de Polignac à Ver-teuil méritait les louanges de Charles Quint, l'imprimerie s'était déjà répandue dans toutes les provinces de la France, mais les grands personnages, sans dédaigner les livres imprimés, recherchaient encore les livres écrits à la main; fidèles aux traditions des époques antérieures, ils s'adressaient aux calligraphes et aux enlumineurs pour garnir leur librairie de manuscrits qui parfois soutenaient la comparaison avec ceux du XV^e siècle. Tel était le goût d'Anne de Polignac. »

Elle s'adressa donc à un libraire de la ville d'Angoulême qui, comme ses confrères, était alors un entrepreneur d'ouvrages d'imprimerie, de copie, d'enluminures et de reliure. Celui-ci se servit, pour assurer la couverture des livres de sa noble cliente, des déchets qu'il possédait d'un atelier typographique ayant existé à Angoulême à la fin du XV^e siècle, et dirigé par Pierre Alain et André Couvain. On se reportera à l'analyse qu'a faite M. Léopold

Delisle de la nature de ces fragments qui jettent un jour nouveau sur les débuts de l'imprimerie angoumoisine.

*
* *

Sa librairie contenait un certain nombre de manuscrits précieux qui se rangeaient sous les différentes sections de théologie, de philosophie, de littérature et d'histoire. La première de ces catégories était la plus riche, car elle comprenait les livres de dévotion qu'il était naturel de rencontrer chez une dame de son rang et de cette époque. Mais le goût qu'elle avait pour les lettres sacrées ne lui avait pas fait négliger les autres branches du savoir humain et l'on peut dire que les œuvres les plus diverses se rencontraient dans sa bibliothèque à l'exception de celles traitant des sciences proprement dites.

Toutefois deux des ouvrages qui étaient exposés à la vente de 1879 n'ont pu lui appartenir quoiqu'ils figurent sur l'inventaire de 1728. Ils ont dû entrer dans les collections de Verteuil après 1554. Ce sont les *Ditz moraux des Philosophes*, composés par Jacques le Grant, qui avaient été exécutés avec miniatures et armoiries pour le grand Bâtard Antoine de Bourgogne et qui passèrent ensuite dans la bibliothèque de Charles de Croy, et l'*Institution des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel* qui est datée de 1562 et qu'Anne de Polignac, décédée en 1554, n'a donc pu posséder.

Ce n'est pas ici le lieu de tracer un catalogue méthodique de tous les imprimés et manuscrits formant les collections rassemblées dans son château de Verteuil.

Quelques-uns sont restés chez ses descendants, tel un bel exemplaire des *Triumphes de la noble et amoureuse dame et l'art de honnestement aymer*. Ce volume, qui porte sur sa tranche dorée cet ex-libris : *Anne de Poulignac, comtesse de La Rochefoucauld*, contient un ouvrage mystique de Jean Bouchet, orné de majuscules et d'armoiries enluminées, et imprimé à Poitiers en 1530, dans lequel l'amoureuse dame est notre âme enflammée par l'amour de Dieu.

Un autre volume, intitulé *François I^{er}, Poésies*, a été acheté en 1892 par le duc d'Aumale. Il est conservé au musée Condé. Les petites pièces poétiques dont les gardes sont couvertes paraissent écrites de la main même de notre héroïne.

On me permettra seulement d'attirer l'attention sur quelques volumes caractéristiques de la vente de 1879, dont la présence se justifie soit par la beauté de leur exécution, soit par l'intérêt de leur texte. Quelques-uns portent des ex-libris de famille ou des indications de dates de naissance ou bien sont habillés de reliures en velours avec fermoirs et attaches figurant les armes accolées des Polignac et des La Rochefoucauld, coloriées en émail.

Tout d'abord, nous devons constater des pertes irréparables. Trois manuscrits furent adjugés à M. le marquis de Lambertye. Conservés depuis 1879 au château de Gerbevillers en Meurthe-et-Moselle, ils ont été la proie des flammes lors de l'incendie allumé en 1914 par les Allemands dans ce beau domaine. Une charmante petite *Bible* en latin du XIII^e siècle, joliment écrite sur un vélin

très fin, qui avait appartenu au célèbre Olivier Maillard, vicaire provincial des Cordeliers, est principalement à regretter. Dans l'horrible guerre qui nous a été imposée, les livres aussi ont leur tableau d'honneur!

Le meilleur morceau de la vente était un petit livre d'*Heures* superbement écrit sur vélin fin avec de très belles et riches bordures feuillagées et fleuronées. Il appartient maintenant au duc de Doudeauville. Dans un remarquable état de conservation et de fraîcheur, il est enrichi de belles et nombreuses miniatures qui rappellent la technique de l'atelier de Jacques Coene de Bruges, fixé à Paris vers 1400 et à qui on attribue les *Heures* du Maréchal de Boucicaut, aujourd'hui au musée Édouard André, celles du duc de Berry conservées à Bruxelles et le *Grand Livre des Merveilles du Monde* offert par le duc de Bourgogne, Jean-sans-peur, à son oncle le duc de Berry, maintenant à la Bibliothèque nationale.

Citons encore l'*Exposition des sept paroles prononcées par Jésus-Christ en croix*, qui commence par une épître dédicatoire composée pour Anne de Polignac, probablement par Jean de Gagny, né à Paris, mort en 1549, docteur en théologie, chancelier de l'Église de Paris et premier aumônier et prédicateur ordinaire de François 1^{er}. Le style de la miniature qui décore ce volume ainsi que la paléographie trahissent les environs de 1520.

Nous remarquerons aussi la *Vie de l'homme chrestien*, écrite en caractères imitant l'imprimerie et composée par Pierre de La Place, natif d'Angoulême, chancelier, conseiller du Roy et premier président à la cour des Aydes à Paris.

Ce manuscrit, décoré d'une bonne miniature du début du XVI^e siècle représentant le Christ supplicié et sa sainte Mère, contient sur l'auteur cette curieuse épitaphe : « Il fut assassiné en la rue de la Verrerie, viz à viz de la rue de la Barre du Bec par Pezon Chesvet et Croiset et autres meurtriers du roi Charles IX, le lendemain de la Saint-Barthélemy, 1572 ».

Un autre volume, celui-ci un livre de famille, doit aussi attirer notre attention. C'est le *Jouvencel*, de Jean de Bueil, qui est une source d'informations très précieuses pour l'époque de Charles VIII. On se rend facilement compte de l'importance qu'attachait Anne de Polignac à ce roman didactique, allégorique et militaire à l'usage des gens de guerre et d'une lecture facile et agréable. Il avait été, en effet, commencé par Jean de Bueil ; or, le premier mari d'Anne de Polignac était l'arrière-petit-fils de ce Jean de Bueil, né en 1405 et mort après 1474, surnommé en 1463 le « Fléau des Anglais », en raison de la bravoure et des mérites dont il fit montre dans les batailles de l'époque.

Après avoir cité encore le manuscrit des *Harangues tirées des auteurs de l'antiquité* appartenant actuellement à M^{me} la comtesse Armand et décorées d'une miniature représentant une assemblée de Grecs et de Romains, qui peut être attribuée à un de ces ateliers de miniaturistes que le cardinal d'Amboise employait à Rouen à la fin du XV^e siècle, nous nous arrêterons pour finir sur le manuscrit des *Mémoires* de Philippe de Commynes qui, acheté par un collectionneur aussi éclairé que libéral, M. Albert de Naurois, dont les héritiers en firent don à la Bibliothèque nationale, est maintenant incorporé aux

collections de ce magnifique dépôt. C'est un livre de famille, car Anne de Polignac le tenait de l'auteur qui, comme nous l'avons vu, était son propre oncle. Ce volume contient le texte le plus complet des fameux *Mémoires* puisqu'il renferme les deux chroniques de Louis XI et de Charles VIII; il est le moins incorrect de tous les manuscrits que nous connaissons de cet ouvrage. Aussi a-t-il servi de base pour établir la belle édition publiée en 1903, avec une introduction et des notes, par M. B. de Mandrot dans la collection des textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire. Il est orné de deux miniatures à pleine page fort intéressantes. Dans la première, nous voyons dans une grande salle Philippe de Commines, vêtu d'une robe noire à revers blancs, coiffé d'une toque à bords relevés, qui porte une médaille cousue dans le retroussis et assis dans un fauteuil, offrant son ouvrage à son ami l'archevêque de Vienne, Angelo Cato, assis sur une haute chaise surmontée d'un dais.

La seconde nous représente le roi Charles VIII à la bataille de Fornoue en 1495. Au premier plan, des Juifs à la barbe pointue et des hommes de toutes sortes poussent devant eux des mulets chargés de bagages. Puis vient une mêlée d'hommes d'armes français et italiens, qui fondent lances en avant les uns sur les autres. On distingue les armes de France et la croix de Savoie. Au centre, le roi Charles VIII, sur son cheval noir, charge un chevalier. Son écu est fleurdelysé et sur le riche caparaçon de son coursier se lit l'inscription en or : *Carolus Francorum rex*. Plus loin la bataille : des arquebusiers et des piquiers alignés combattent avec ordre dans un paysage

arrosé par une rivière, probablement le Taro, affluent du Pô, sur les bords duquel se livra le combat. Par le caractère de leur encadrement et la présence de la torsade qui surmonte le frontispice et descend en s'enroulant autour des colonnes et aussi par les détails de la paléographie nous devons supposer que c'est dans un atelier de Paris, ou tout au moins de la région parisienne, que ces peintures ont été exécutées sous le règne de Louis XII.

*
* *

Les beaux livres que nous venons d'examiner sont maintenant dispersés : quelques-uns ont péri dans des cataclysmes, d'autres ont disparu momentanément sans laisser de traces. Tous les efforts dépensés pour les réunir ont été vains, tout le soin dont ils ont été l'objet s'est évanoui. Ils ont été rejoindre sur les rayons de bibliothèques diverses les raretés rassemblées au XVI^e siècle par les émules d'Anne de Polignac, Louise de Savoie, Marguerite d'Angoulême, Diane de Poitiers, Catherine de Médicis, Marie Stuart, Marguerite de Valois, Louise de Lorraine, Marie de Médicis, et de tant d'autres de rang plus modeste.

Le sentiment si fin qui présidait à leur choix est de tous les temps chez les anciens comme chez les modernes ; nous le retrouvons encore aujourd'hui chez les femmes distinguées qui nous entourent dans le luxe élégant de leurs demeures. Vous pourriez nommer celles qui, dans le cercle de vos amies, collectionnent des livres anciens ou contemporains, almanachs, recueils de modes, livres

de poésies, éditions à figures, œuvres des classiques, ainsi que des reliures que parfois elles font exécuter sur leur inspiration comme pour rendre hommage à cet art si particulièrement français. Elles n'ont fait ainsi que suivre l'exemple de leurs illustres devancières et continuer la chaîne de leurs travaux.

Célébrons leur goût si délicat et, en nous inspirant d'un passage bien connu de l'*Adolphe* de Benjamin Constant, écrivons-nous avec elles : Charme des livres, qui pourrait vous peindre ! Cette inquiétude de ne pas trouver l'ouvrage que l'on recherche, cette folie qui, pour l'avoir, nous pousse aux extrêmes dépenses, cette crainte, quand on le possède, de lui découvrir un défaut caché, cette joie d'être seul à l'avoir dans la condition qu'on a rêvée, cette douceur à lire dans son texte le récit d'un auteur préféré, cette satisfaction d'en faire montre à ceux qui nous l'envient et qui, par dépit, cherchent à le dénigrer, cette volupté à manier et à caresser le maroquin qui l'habille et qui rappelle une peau troublante et adorée, tant de soins pour le cacher aux yeux des profanes et tant de confiance à le retrouver toujours égal à lui-même, ce souci de ne pas s'en séparer et cette douleur d'être parfois amené à le perdre, cette jalousie mélancolique et préconçue envers celui qui nous le ravira, ce désespoir enfin qu'après notre mort il ne tombe dans des mains indifférentes qui, le traitant sans respect, n'en soupçonneront pas le prix, charme des livres, qui vous éprouve ne saurait vous décrire !

La Commission décernera, en 1920, le prix au meilleur ouvrage de PHILOGIE COMPARÉE qui lui aura été adressé.

Les manuscrits et les ouvrages imprimés seront admis au concours; ces derniers devront avoir été publiés en 1919.

Ils devront être adressés franco de port (les imprimés en double exemplaire) au Secrétariat de l'Institut, avant le 1^{er} janvier 1920, terme de rigueur.

Les concurrents sont prévenus que les manuscrits envoyés au concours ne sont pas rendus; mais les auteurs peuvent en faire prendre copie.

NOTICE
SUR LA VIE ET LES TRAVAUX
DE
M. PAUL MEYER

PAR
M. RENÉ CAGNAT
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

MESSIEURS,

J'ai rarement assisté à une cérémonie plus touchante dans son austère simplicité que celle qui eut lieu à l'École des Chartes le 11 septembre 1917. Notre confrère Paul Meyer venait de mourir dans une maison de santé. Par une pensée délicate, sa famille et l'École avaient décidé que celui qui avait appartenu tout entier à cette grande institution pendant soixante ans occuperait une dernière fois, pour quelques heures, le cabinet directorial, le sien naguère, et que là, sans apparat, il recevrait l'adieu suprême du ministre de la religion, de ses confrères de l'Académie, de ses collègues, de ses amis. Ainsi fut-il fait.

Plusieurs d'entre vous étaient alors absents de Paris,

dispersés de tous les côtés par les vacances, qui, à une autre époque de l'année, se seraient fait un devoir d'apporter au défunt le témoignage de leur haute estime scientifique. L'occasion leur est offerte aujourd'hui de se joindre à moi pour adresser un dernier hommage à un savant dont l'érudition consommée et la méthode impeccable se doublaient d'une rare énergie, qui aimait assez passionnément la vérité pour la défendre, sans ménagement, même contre ses meilleurs amis et qui, grâce à une lutte âprement poursuivie par la parole comme par la plume, réussit, d'accord avec Gaston Paris, à régénérer en France les études médiévales.

Marie-Paul-Hyacinthe Meyer était un Parisien, tout ce qu'il y a de plus parisien : il était né, au centre même du vieux Paris, le 17 janvier 1840. Son père, traducteur juré auprès du tribunal de la Seine, habitait dans la rue de la Sainte-Chapelle. Chaque jour, sans sortir de sa chambre, l'enfant pouvait, par sa fenêtre, contempler la flèche élégante de ce joyau de l'architecture française; comme si le hasard de sa naissance l'avait prédestiné à vivre en contact avec les vieux souvenirs de notre histoire nationale. Il fit de brillantes études au lycée Louis-le-Grand; en 1857, il entra à l'École des Chartes; l'année suivante, il était reçu le premier à l'examen de passage en seconde année; en 1861, il obtenait le diplôme d'archiviste paléographe. Ce début de son existence scientifique fut, ce qui n'arrive pas toujours, décisif pour sa carrière. De tous les maîtres dont il suivait les cours, celui qui

l'attirait le plus était notre ancien confrère Francis Guesard, qui avait pour mission d'enseigner « la linguistique appliquée à l'histoire des origines et de la formation de la langue nationale ». Celui-ci, « sans corps précis de doctrine, a écrit M. Antoine Thomas, par des explications de textes et des causeries pleines d'esprit et non dépourvues d'érudition, groupait un auditoire attentif autour de sa chaire. Il professait d'une manière toute française une science créée par un Français et personne n'était mieux fait pour éveiller des vocations. » P. Meyer se laissa conquérir par lui à la philologie romane et conquit, en échange, son professeur, qui fit de lui un collaborateur; en 1861, ils publiaient ensemble, dans le sixième volume des *Anciens poètes de la France*, la chanson de geste intitulée : *Aye d'Avignon*, que suivit immédiatement dans le même volume celle de *Gui de Nanteuil*, par P. Meyer seul.

L'année précédente, admis, bien qu'il fût encore sur les bancs de l'école, à collaborer à la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, le savant précoce avait écrit un article sur d'anciennes poésies religieuses en langue d'oc. Par là se marquait son penchant vers la littérature provençale, dont la connaissance devait devenir — je me sers des propres expressions de G. Paris (1) — « plus que tout le reste, plus que les découvertes de manuscrits, que les éditions de textes, les études grammaticales et même les recherches d'histoire littéraire, le grand titre de Meyer à l'estime du monde savant. »

Paris et Meyer! C'est également au cours de Guesard

(1) Présentation des titres de P. Meyer à l'Académie, le 16 novembre 1883.

que se noua leur amitié, cette amitié qui a son histoire, presque sa légende, si intime, si profondément enracinée que, resté seul des deux, Meyer répétait volontiers qu'il n'était plus qu'un volume dépareillé.

Au lendemain de sa soutenance de thèse, Paul Meyer fut chargé d'aller à Londres pour tenter l'acquisition de manuscrits à une vente publique. La famille Savile, comme tant d'autres familles de l'aristocratie anglaise, possédait une remarquable bibliothèque où les manuscrits français n'étaient pas rares. La grande richesse des bibliothèques anglaises en ce qui concerne notre littérature a plusieurs causes. « L'une d'elles est qu'en Angleterre la passion des livres a été, plus que nulle part ailleurs, un goût dominant. Par l'effort de simples particuliers, de magnifiques bibliothèques se sont formées dans la Grande-Bretagne. De bonne heure ouvertes au public, elles ont vu leurs richesses s'augmenter par des legs généreux, tandis que l'État ou les Universités, qui ont maintenant la charge de la conservation, pourvoient au moyen d'un large budget à leur accroissement régulier. » Meyer s'en aperçut à ses dépens ou plutôt aux dépens de sa mission. La bibliothèque Savile renfermait d'anciens chroniqueurs anglais, des vies de saints, principalement de saints saxons, des livres de théologie et de droit, des pièces diplomatiques, des poèmes français du moyen âge, dont plusieurs d'une véritable importance pour notre histoire littéraire; mais le haut prix auquel ces manuscrits s'élevèrent ne lui permit pas d'en acquérir un seul. Du moins put-il tenir en mains quelques-uns d'entre eux et juger de leur valeur; ce qui l'amena à en suivre la trace

ultérieurement et à la retrouver. Nous en verrons tout à l'heure un exemple.

Ce premier contact de Meyer avec les bibliothèques de l'Angleterre n'était, en effet, qu'un début. Dès 1865, il se donna pour tâche de rechercher dans les établissements publics et chez les riches particuliers de la Grande-Bretagne les manuscrits intéressant la littérature française; il continua ses investigations au cours de quatre autres missions, en 1867, en 1868, en 1870, en 1872; et l'on sait qu'il avait l'habitude de traverser la Manche, dès qu'il en trouvait le temps, pour aller travailler chez nos voisins, presque aussi aisément que d'autres passent les ponts pour se rendre à la Bibliothèque nationale. Cette vie de fureteur lui plaisait extrêmement; il ne comprenait pas qu'on s'obstinât à rester enfermé devant sa table de travail. « M. Hauréau, a-t-il écrit, dans la notice qu'il lui a consacrée, était par dessus tout un homme de cabinet. Il n'aimait pas à sortir de Paris. Il aurait pu envoyer à sa place son auxiliaire — c'est-à-dire Meyer lui-même — qui n'eût pas demandé mieux que d'explorer pour lui les archives du Dauphiné et de la Savoie; mais l'idée ne lui en vint pas. » Meyer partait donc; sa réputation, ses relations, ses amitiés lui ouvraient des portes qui seraient restées fermées pour d'autres; et chaque fois qu'il se déplaçait ainsi, on pouvait être assuré qu'il ne reviendrait pas les mains vides.

Sainte-Beuve a écrit de lui qu'il était l'œil de lynx le plus perçant qu'il connût. Dès cette année 1861, où il fit tant de choses, il réussissait là où des maîtres comme Paulin Paris avaient échoué: il retrouvait à la bibliothèque

de Châlons-sur-Marne l'unique manuscrit d'une chronique où Froissart déclare avoir puisé pour une grande partie de son œuvre, celle de Jean le Bel. Il révélait ainsi au monde savant que bien des pages admirées de Froissart, le récit de la mort de Robert Bruce, l'épisode du dévouement des bourgeois de Calais, la peinture de la passion d'Édouard III pour la comtesse de Salisbury, d'autres encore, étaient simplement des extraits du texte perdu et vainement recherché jusqu'alors. Quatre ans plus tard, Meyer donnait une nouvelle preuve de son flair étonnant : il trouvait à Londres, au British Museum, la traduction française d'une autre chronique ignorée, celle de Primat, religieux de Saint-Denis, dans laquelle il faut bien reconnaître la source, beaucoup plus complète d'ailleurs que la copie, des exposés que Guillaume de Nangis nous a laissés des règnes de Saint Louis et de Philippe le Hardi. Ces deux découvertes donnèrent la mesure de ce que l'on pouvait attendre dès lors de notre futur confrère.

Toujours en cette même année 1861, la confiance de ses maîtres le fit charger de dresser l'inventaire sommaire des archives de la ville de Tarascon. Il s'y employa de son mieux et rédigea un rapport qui fut approuvé par le Ministère de l'Intérieur et livré à l'impression aux frais de la commune intéressée. Quand le travail parut, Meyer s'aperçut que, sans le consulter et même à son insu, on avait modifié le texte dont il était l'auteur. Notre confrère vit dans ce procédé une atteinte à sa dignité scientifique ; il protesta dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* en termes fermes et mesurés : « J'avais espéré faire de l'inventaire des Archives de Tarascon quelque chose de

plus qu'une œuvre simplement administrative; le conseil municipal avait généreusement voté des fonds suffisants pour me permettre d'y joindre une histoire succincte de la ville et un choix de pièces inédites. Maintenant il me faut y renoncer et je me vois réduit à désavouer un ouvrage qui a cessé d'être mien, comme on fait d'un livre qui ne peut produire à son auteur que honte et confusion. Je proteste donc contre la publication; loin d'en accepter les responsabilités, je les laisse tout entières à ceux qui ont fait de ce travail ce qu'il est présentement (1) ». Cette petite querelle n'est qu'un épisode, sans grande portée, de la carrière scientifique de notre confrère, elle n'offre qu'un intérêt, qui est de nous le montrer déjà tel qu'il s'est comporté durant toute son existence : ennemi des compromissions habiles et des silences opportuns, préoccupé avant tout de combattre pour ce qu'il croyait juste et vrai.

Si son séjour à Tarascon fut ainsi l'occasion d'un petit déboire, ce fut aussi pour lui et pour la science une bonne fortune. Il entra par là en contact avec le Midi, autrement que dans des livres, comme il l'avait fait jusque-là; il se mit en relations avec les « Miéjournaux » illustres, avec Roumieux, avec le grand Mistral, dont il s'honora jusqu'à la fin de sa vie, de cultiver l'amitié, et qui, dans ses lettres, dont je dois communication à la bonté de M^{me} Meyer, l'appelait le « cher ami de la première heure », le « cher fidèle de si longtemps ».

Lorsqu'il revint à Paris, il était à jamais conquis aux

(1) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XXVI, 1865, p. 165 et suiv.

études provençales. Il en fournit la preuve sans retard.

En 1865, il ouvrit à l'École des Chartes un cours libre d'histoire de la littérature provençale. « Je regrette, lui écrivait Mistral, de ne pas avoir assisté à la leçon : je vous aurais applaudi des deux mains et j'aurais donné à votre auditoire le branle de l'enthousiasme. Vous êtes plus fort à vous seul que les sept rédacteurs des *Fleurs du gai savoir* ; vous avez fait de notre vieille littérature une chose vôtre ; vous la tenez dans la main, vous la voyez d'un coup d'œil et vous la ravivez d'un souffle. C'est plaisir de vous lire ; on ne saurait être plus clair, plus évident et plus exact. Je vous suis infiniment reconnaissant de ce que vous faites pour nous. Car, bien que votre préoccupation soit purement scientifique, en restituant à notre langue ses titres littéraires vous donnez une noblesse, un manteau de respect à notre renaissance félibréenne. »

En même temps il publiait une édition d'un roman du XIII^e siècle, *Flamenca* (1). Le choix d'un texte aussi attrayant était, pour un débutant, une heureuse inspiration : rien ne pouvait mieux flatter le goût du public curieux des choses du moyen âge que cette gracieuse histoire, création d'un homme d'esprit, qui a voulu faire une œuvre agréable où fût représentée dans ce qu'elle avait de plus brillant la vie des cours de l'époque, véritable « roman de mœurs contemporaines ».

Flamenca, fille du comte Gui de Nemours, a épousé Archambaud, seigneur de Bourbon. Dès le jour de ses noces, celui-ci conçoit contre sa femme une jalousie fé-

(1) 1^{re} édition, 1865 ; 2^e édition, 1901.

roce, tout à fait injustifiée, et prend la décision de la tenir enfermée dans une tour, d'où elle ne sortira que pour se rendre aux offices. Ce régime inhumain durait depuis deux ans lorsqu'un jeune chevalier, Guillaume, vaillant à la guerre comme dans les tournois, apprend l'infortune de la dame. Aussitôt il prend la résolution de l'aimer et de s'en faire aimer. Son premier soin est d'acquérir une maison dans le voisinage du château et de faire aménager un passage souterrain entre sa chambre et les bains que fréquentait Flamenca. Il fallait maintenant trouver un moyen de la mettre dans le secret. Or il avait remarqué qu'à l'église, en offrant la paix, le clerc chargé de la cérémonie s'approchait assez près d'elle pour lui pouvoir glisser un ou deux mots. Son parti est aussitôt pris : il se fera tonsurer et choisir pour clerc par le curé du lieu ; on enverra à Paris, pour étudier, celui qui occupe la place souhaitée. Le premier jour qu'il entre en fonctions, en tendant la patène à Flamenca, Guillaume murmure : « Hélas ! » Grand émoi de la dame, qui, le dimanche suivant, se hasarde à lui dire : « Que plans ? » Huit jours après le faux clerc reprend : « Je meurs. » Huit jours après on lui demande : « De quoi ? » Ce qui, une semaine passée, amène naturellement l'aveu : « D'amour. » Et la conversation se continue de la sorte trois mois durant par bribes, à chaque solennité religieuse : « Pour qui ? — Pour vous. — Qu'y puis-je ? — Guérir. — Comment ? — Par engin. — Faites. — C'est fait. — Quoi ? — Allez. — Où ? — Aux bains. — Quand ? — Bientôt. — Je veux bien. » Vous devinez la conclusion. Mais cette existence d'insécurité amoureuse ne pouvait pas durer indéfiniment. Il fallait trouver mieux.

Flamenca se réconcilie ouvertement avec son noble époux, tandis que Guillaume reprend la vie qui convenait à un homme de son rang et de sa valeur; il se couvre de gloire à la guerre. Son nom vient aux oreilles du seigneur Archambaut; celui-ci l'invite à sa cour et donne un grand tournoi en son honneur. Ainsi les deux amants se retrouvent. La fin du poème est perdue et nous ignorons la suite de l'aventure, mais nous ne gardons aucun doute sur l'avenir quand nous lisons le dialogue qu'ils échangent en se revoyant : « Ma bien-aimée, mon cœur que fait-il? — Ami, il est à la place du mien et pourvu que vous ne chassiez pas le mien du lieu qu'il occupe, ne craignez pas que jamais je chasse le vôtre! »

Tel est ce joli conte, connu par un seul manuscrit, que Meyer a publié en entier pour la première fois. Il tint à partager l'honneur de l'entreprise avec son maître Guesard : dans la dédicace, écrite en provençal, qu'il inscrivit en tête du volume, il le remercie « de lui avoir tel fief donné qu'il n'en veut pas de meilleur, *la connoissensa del parlar proensal.* »

Ce travail lui valut en 1866, une première mention à notre concours des antiquités nationales : il venait d'être adjoint, comme auxiliaire, à la publication du recueil des Historiens occidentaux des Croisades, en même temps qu'attaché au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, d'où il passa aux archives de l'Empire.

C'est à cette époque qu'il fonda avec G. Paris, Morel et Zotenberg, une revue dont l'influence a été grandement bienfaisante pour l'érudition française, la *Revue critique d'histoire et de littérature*. En ce temps-là, nous pou-

vons bien le reconnaître aujourd'hui, avec Meyer et ses collaborateurs, « l'état de la critique en France était misérable. L'érudition étrangère était presque ignorée et, pour les livres publiés chez nous, les comptes rendus qui paraissaient dans nos revues étaient, en général, soit de banales annonces, soit des articles de complaisance. Il n'existait aucun organe pour une critique indépendante et ennemie de toute personnalité. » G. Paris et ses amis ne s'y résignaient pas ; ils voulurent réagir et ils réagirent avec toute la fougue d'apôtres jeunes et courageux. Ceux que leur audace déroutait les accusèrent de critiquer avec une sévérité systématique les travaux nationaux et de prôner ceux des savants étrangers, de rabaisser notre pays et d'exalter les méthodes allemandes. Mais c'est précisément pour relever l'érudition française, pour la rendre digne des grands noms qui l'avaient illustrée aux siècles précédents, des Henri Etienne, des Montfaucon, des du Cange, pour renouer l'illustre tradition du passé, qu'ils se lancèrent dans la lutte. La guerre désastreuse de 1870 prouva qu'ils avaient vu juste. « Si, dans toutes les branches de l'activité nationale, écrivaient-ils en 1871, on avait fait ce que nous avons tenté dans cette humble sphère, on aurait évité les désastres qui viennent de frapper la France. » Achéons la pensée aujourd'hui que nous le pouvons. C'est parce que les gens de leur espèce nous ont appris à nous ressaisir, à réagir contre l'apathie morale et intellectuelle qui nous gagnait il y a 50 ans, que nous avons pu mener à bien cette fois une tâche autrement dure que celle où nous avons échoué en 1870.

Cette passion de rénover le pays dans le domaine de la

science et par la science dans d'autres domaines a toujours dirigé Meyer, comme elle dirigeait G. Paris. C'est dans le même esprit qu'ils fondaient la *Romania* en 1872. L'Allemagne possédait, pour l'étude de ses antiquités littéraires, un recueil appelé *Germania*; ils en créèrent un auquel ils donnèrent le nom de *Romania*, afin de faire pour les nations romanes ce que la *Germania* avait fait pour les nations germaniques. Voici ce qu'on lisait dans le prospectus qu'ils avaient rédigé pour la circonstance :

« L'œuvre que nous voulons entreprendre, si elle est avant tout scientifique, est en même temps nationale, et nous avons la ferme conviction que la rupture trop brusque et trop radicale de la France avec son passé, l'ignorance de nos véritables traditions, l'indifférence générale de notre pays pour son histoire intellectuelle et morale, doivent être comptées parmi les causes qui ont amené nos désastres. Ce n'est pas que nous ayons l'intention de faire une œuvre de tendance; nous nous maintiendrons avec un soin rigoureux dans la plus pure région de la science impartiale; mais c'est précisément cette habitude d'impartialité et d'étude méthodique qu'il faudrait substituer pour toujours à la légèreté superficielle, aux vaines préventions qui nous ont fait tant de tort. Pour les peuples comme pour les individus, le premier mot de la sagesse, la première condition de toute activité raisonnée, la base de la vraie dignité et du développement normal, c'est encore le vieil axiome : Connais-toi toi-même. »

Le souci du relèvement scientifique de notre pays inspirait pareillement une autre création, qui se place à la même époque, celle de la Société des anciens textes fran-

çais dont Meyer devint et resta durant toute sa vie l'actif et vaillant secrétaire. Les monuments écrits du moyen âge français étaient en ce temps-là étudiés surtout à l'étranger ; nous semblions presque abandonner à d'autres le soin de restaurer, sous nos yeux, nos antiquités nationales. Il fallait reprendre possession de notre bien, rentrer dans notre domaine et le faire fructifier. « La Société des anciens textes français, écrivait G. Paris (1), est une œuvre nationale : elle a pour but de mieux faire connaître la vieille France ; elle veut que l'Allemagne ne soit plus le pays d'Europe où il s'imprime le plus de monuments de notre langue et de notre littérature d'autrefois ; elle veut faire revivre le simple langage, les rêves héroïques, les vieilles mœurs de nos pères. Elle a besoin de l'appui de tous ceux qui comprennent l'importance de la tradition, de tous ceux qui savent que la piété envers les aïeux est le plus fort ciment d'une nation, de tous ceux qui sont jaloux du rang intellectuel et scientifique de notre pays entre les autres peuples, de tous ceux qui aiment dans tous les siècles de son histoire cette France douce, pour laquelle on savait déjà si bien mourir à Roncevaux et ce *bel françois* que Chrestien de Troyes, sous Louis le Jeune, avait si bien mis en œuvre qu'on croyait alors qu'il n'avait rien laissé à glaner après lui et qu'on ne pourrait jamais bien écrire qu'en l'imitant. »

Ainsi, en s'associant à cette triple création, Meyer entendait servir utilement et la science et le pays.

Il ne les servait pas moins bien par son enseignement.

(1) *Bull. de la Soc. des anciens textes français*, 1877, p. 55.

Le cours libre qu'il professait depuis 1865 à l'École des Chartes se changea en 1869 en une suppléance, celle de son maître Guessard. Sa façon de faire ne ressemblait en rien à celle du titulaire de la chaire ; à un cours vif, spirituel, très apte à captiver les auditeurs, il substitua une méthode plus rigoureuse, plus austère, nourrie de logique, de précision, de critique. Et cette critique, il tenait à l'inspirer à ses élèves, dussent-ils l'apprendre à leurs dépens. Tous se souviennent — et quelques-uns n'ont pas hésité à le rappeler — de l'âpreté avec laquelle leurs erreurs étaient relevées par le maître, lorsqu'ils étaient appelés à traduire ou à commenter devant lui quelque texte. « Si l'un d'eux, a-t-on écrit, se trompait sur le sens ou l'étymologie d'un mot, le vieux prêtre de la science vengeait fanatiquement sa déesse outragée ; une fureur sacrée jaillissait aussitôt, sous des sourcils formidables, de ses yeux aigus et fins ; il cherchait dans le vocabulaire français, que personne au monde ne possédait comme lui, les mots les plus cuisants et les lançait sur le sacrilège avec l'arme d'une voix naturellement acide, dont le timbre retentit encore à l'oreille de tous ceux qui ont travaillé à son commandement (1). » Que cette chaleur d'action n'ait pas fait souffrir ceux sur qui elle s'exerçait, qu'elle n'ait pas indisposé contre lui des jeunes gens, dont il est souvent nécessaire de ménager la dignité naissante et quelque peu chatouilleuse, il ne servirait à rien de le nier ; mais ce qu'il faut y voir, pour être juste, c'est le scrupule professionnel de P. Meyer. Il n'était point de ceux à qui il suffit de

(1) *La France* du 25 septembre 1917.

venir régulièrement exposer des faits ou des théories devant des auditeurs passifs, et qui se soucient peu de savoir ce que devient le grain qu'ils ont semé ; il avait la passion de son œuvre, il entendait combattre pour vaincre ; et comme sa nature à la fois timide et nerveuse répugnait aux nuances, il se laissait emporter. De Meyer professeur, il en est comme de Meyer écrivain ; il disait ce qu'il pensait sans s'arrêter aux conséquences premières. Mais cette brusquerie dans l'enseignement, qui déroutait d'abord ses élèves, ne les empêchait pas, à la réflexion, de l'apprécier à sa juste valeur ; ils lui savaient gré non seulement de sa science, mais de sa simplicité d'exposition, de sa clarté, du souci qu'il prenait de modifier chaque année les matières qu'il traitait pour les tenir au courant des moindres découvertes, de sa droiture extrême, et, pour ceux qui le connaissaient plus intimement, de sa bonté cachée.

Les années qui suivirent la guerre de 1870 furent marquées par une nouvelle série de succès scientifiques ; en 1872, il était nommé secrétaire de l'École des Chartes et obtenait à notre concours des Antiquités nationales la première médaille, avec son mémoire sur *Les derniers troubadours de la Provence* ; un autre mémoire sur *Les dialectes de la langue d'oc au moyen âge*, qui ne fut jamais publié, lui valut en 1874 le prix ordinaire du budget.

Deux ans après (1876), il était appelé à remplacer Edgar Quinet au Collège de France et exposait, le 27 avril, dans une leçon d'ouverture aussi brillante de forme qu'attachante par le fond, ce que les troubadours ont fait pour créer la poésie des peuples romans :

« Ouvrir la voie à la pensée, lui fournir une forme au moins temporaire, c'est tout le service que les Provençaux pouvaient rendre à leurs contemporains et on n'en saurait imaginer un plus grand.

« Pendant plusieurs siècles (depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'à l'avènement des littératures romanes) le cœur de l'homme a pu contenir des trésors de poésie sans qu'aucune parcelle s'en échappât. Mais les premiers chants qui retentirent en Aquitaine et en Limousin réveillèrent la pensée engourdie; bientôt un vaste concert se forma par tout le monde latin et, depuis lors, les chants n'ont plus cessé. »

En 1879, P. Meyer, qui venait d'être titularisé dans sa chaire de l'École des Chartes, obtenait le grand prix Gobert pour sa *Chanson de la Croisade des Albigeois*; enfin en 1883, l'Académie lui décernait le plus haut témoignage dont elle disposât alors, le prix biennal de 20 000 francs. J'ose à peine vous rappeler que cette distinction lui valut, de la part d'un polémiste aussi brillant qu'inexact, d'être appelé Mayer et rangé au nombre des israélites, comme à notre Académie d'être accusée d'avoir accordé sous la pression de Renan à un fils d'Allemand la grande récompense « qui aurait fait la joie de tant de travailleurs français honnêtes, modestes et pauvres. » Vous savez que notre confrère répondit à ces fantaisies en quelques mots pleins de calme et de dignité dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

Rien n'était mieux justifié que le choix de notre Académie. L'œuvre de P. Meyer à cette époque était déjà considérable; non seulement il avait au cours de ses missions et de ses voyages découvert de précieux manuscrits;

non seulement il avait rempli les revues de ses articles critiques et de ses trouvailles; mais aussi il avait publié, depuis *Flamenca*, plusieurs ouvrages importants : un roman d'aventure, *Brun de la Montaigne*, écrit en dialecte picard ou wallon (1875), la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, composée en un jargon qui est un mélange de provençal et de français (1875), une chanson de geste provençale, *Daurel et Beton*, imitation faite dans le Midi de nos chansons de geste du Nord, enfin une autre chanson de geste, *Raoul de Cambrai*, dont l'auteur est picard et qui nous offre l'écho le plus fidèle et le plus vivant qui soit parvenu jusqu'à nous de ce qu'a dû être l'épopée féodale au X^e siècle.

Dans toutes ces œuvres, la façon de procéder de Meyer est la même, celle qui convenait à un savant comme lui, averti, perspicace, qui n'entend laisser dans l'ombre rien de ce qui touche à son sujet, aussi habile philologue que curieux historien, aussi fin littérateur que grammairien expérimenté. Chacun de ces livres comprend toujours deux parties : le texte du manuscrit, d'abord, transcrit suivant les règles de la critique la plus attentive, traduit, enrichi d'un glossaire, de commentaires, de remarques de toute nature; et puis, en tête, une introduction, parfois presque aussi longue que le texte lui-même. C'est là qu'il expose ses vues sur le sujet, qu'il replace les personnages dans leur milieu historique, qu'il démêle le fond ancien des additions postérieures survenues au cours des temps, qu'il assigne au roman ou à la chanson son importance vraie et sa place dans l'ensemble de la littérature du moyen âge.

Feuilletez l'introduction de la *Chanson de la Croisade*, vous y verrez, — ce qui est une des plus ingénieuses découvertes de Meyer — comment le poème qui nous est parvenu, demeuré énigmatique et contradictoire jusqu'ici, représente non une œuvre unique, mais la réunion de deux poèmes incomplets, mis bout à bout, et dus à deux auteurs opposés de tendances, l'un nommé Guillaume de Tudèle, l'autre anonyme; vous y trouverez aussi une étude sur la valeur historique de l'ouvrage, qui est sur plusieurs points une source unique et qui, pour la plupart des faits de la Croisade, nous offre un témoignage honnête et toujours digne de considération.

De même l'introduction de *Raoul de Cambrai*, fournit à Meyer l'occasion de s'étendre sur la naissance et la transformation de l'épopée féodale. Il nous montre qu'après s'être dégagée spontanément au IX^e et au X^e siècle « dans l'immense et tumultueux chaos où s'est constitué le vrai moyen âge » elle fut de bonne heure exploitée par les jongleurs et que ceux-ci « pour conserver en bon état de service les chansons qu'ils colportaient et qui étaient leur gagne-pain les altérèrent de mille façons; de sorte que ce qui nous est parvenu n'est, la plupart du temps, que la dernière remise à neuf du thème primitif. » Ainsi, dans chacun des ouvrages de P. Meyer, le souci minutieux du détail technique ne se sépare pas de celui des théories générales, la synthèse voisine avec l'étude des faits particuliers; les profanes en philologie romane trouvent leur compte tout comme les initiés.

« Les Allemands auront beau faire, lui écrivait Mistral quand parut la *Chanson de la Croisade*, vous êtes le grand

maître incontesté et incontestable de la philologie et de la science provençales; et si le Félibrige n'est pas emporté par les dernières vagues de ce siècle, il a le devoir de vous élever un monument sur le château de Beaucaire. »

Il n'est pas dans les moyens de tous, particulièrement dans ceux de l'Académie, de rendre aux savants des honneurs aussi dispendieux; elle doit se contenter d'hommages plus économiques. Elle n'y manqua pas dans la circonstance.

Quatre mois après avoir obtenu le grand prix biennal, P. Meyer était élu dans notre Compagnie à sa première candidature et au premier tour de scrutin. G. Paris avait présenté chaleureusement ses titres; l'estime de ses confrères avait fait le reste; il était appelé à remplacer Laboulaye.

Dès lors et plus que jamais sa vie se partagea entre son enseignement et ses travaux. Il collabora avec ardeur aux *Notices et extraits des manuscrits* et à l'*Histoire littéraire de la France*. Au premier de ces recueils, de 1891 à 1908, il ne donna pas moins de quatorze notices, presque une par année; dans le second, il écrivit une biographie d'Hauréau et de G. Paris, ainsi qu'un certain nombre d'articles, notamment sur les troubadours de la fin du XIII^e et du début du XIV^e siècle.

En même temps il continuait la série de ses grandes publications. En 1884 paraissait la traduction d'une chanson de geste, *Girart de Roussillon*, poème du XII^e siècle, qui raconte les exploits, les trahisons, les malheurs d'un comte Girard, personnage historique peu à peu déformé par la légende. Cette fois encore Meyer

s'est livré, à propos de son héros, à une de ces analyses où il excellait. Le comte Girard vivait, on le sait, au IX^e siècle; il était administrateur de la Provence. Sa vie et ses hauts faits durent servir de thème à une ancienne chanson de geste aujourd'hui perdue; un poème renouvelé d'après cette source nous est, au contraire, parvenu, œuvre de quelque clerc, qui broda à son tour sur la matière féconde que la chanson primitive lui offrait. La figure vraie du comte a certainement souffert de ces transformations poétiques; mais l'intérêt documentaire de l'œuvre est ailleurs: on y peut puiser des renseignements très curieux sur l'état des personnes au XII^e siècle et sur les mœurs de la société du temps.

Tel était aussi l'avis de Mistral, à qui le livre est dédié et voici ce qu'il écrivait à P. Meyer, de Maillane, le 2 mars 1884:

« Mon cher ami,

« J'ai lu et dégusté page à page votre traduction de Girart de Roussillon et le travail immense qui l'accompagne. C'est bien l'œuvre de toute une vie et l'œuvre d'une conscience âprement attachée à la découverte d'un monde disparu. Vous élucidez tout avec une sagacité merveilleuse et vous révélez la vie et l'éclat d'une des époques les plus obscures de l'histoire. Le poète lui-même est un des plus grands, des plus nationaux de notre moyen âge. Quelle héroïque barbarie! Quel cycle de fer! Quelles batailles formidables! Quels preux tout d'une pièce! Comme on les voit terribles, raides, inexorables et naïfs dans leurs armures éclatantes! Et puis parfois, dans ces

ténèbres sanglantes, une échappée d'émotion humaine, un épisode simple et touchant. Les poètes modernes se battent parfois les flancs pour reconstituer une scène de ce passé noir; mais le voilà tout vif et tout brandi, ce passé incroyable! Aucune histoire n'en apprend autant que les tirades nerveuses de ce poème austère. Vous avez bien mérité de l'histoire et de la poésie, autant que de la science linguistique.

« Je vous suis très reconnaissant pour la dédicace. Mon nom est inscrit là sur une pyramide d'airain. Mille fois merci. »

C'est également d'un personnage historique qu'il est question dans l'*Histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke*, publiée par Meyer en 1901. Le manuscrit qui nous l'a conservée était connu depuis longtemps de notre confrère : il l'avait tenu entre les mains pendant quelques instants lors de la vente Savile dont j'ai parlé plus haut, sans qu'il lui fût possible pourtant d'en reconnaître exactement le sujet. Le titre qu'on lui avait attribué au catalogue « *Norman-french Chronicle on English Affairs* » n'était guère fait pour éclairer l'opinion; mais la curiosité éveillée de Meyer n'abandonna pas la partie. Acquis par Sir Thomas Phillips pour sa bibliothèque de Cheltenham, le manuscrit demeura invisible tant que vécut le propriétaire; toutes les démarches tentées pour en avoir communication restèrent sans réponse. Après la mort de l'heureux possesseur, ses héritiers ignoraient jusqu'à l'existence du précieux monument; ils ne parvinrent à le découvrir que sur les indications de notre

confrère, à qui ils consentirent, en récompense, à le communiquer. Il vit alors quel intérêt s'attachait à ce poème de près de 20 000 vers. Guillaume le Maréchal joua, en effet, un rôle important au début du XIII^e siècle : ami particulier de Henri Court-Mantel, défenseur de Henri II contre Richard de Poitou et contre le roi de France, ayant joui d'une haute influence sous Richard Cœur-de-Lion et sous Jean Sans-Terre, porté par le consentement des barons anglais à la garde du jeune Henri III et à la régence du royaume, chef de la résistance contre le fils de Philippe-Auguste et pacificateur de l'Angleterre, on comprend quel précieux appoint apporte à la connaissance des relations de la France et de l'Angleterre si mal connues par ailleurs à cette époque, une source historique aussi pleine de faits.

L'œuvre est également d'une grande valeur littéraire : elle appartient à un genre dont on possède fort peu de spécimens au moyen âge, celui des biographies historiques. P. Meyer leur attribue une origine assez ancienne. « Il dut arriver fréquemment, pense-t-il, que les héritiers d'un homme qui avait illustré leur famille aient pris soin de conserver sa mémoire, en faisant écrire sa vie par un clerc ou un de ces jongleurs qui fréquentaient les cours des seigneurs et vivaient de ses libéralités. Ces récits biographiques ont dû à l'origine, lorsqu'on ne les écrivait pas en latin, prendre la forme de chanson de geste. Plus tard, lorsque les romans d'aventure eurent mis à la mode les vers octosyllabiques à rimes accouplées, les récits de ce genre furent rédigés dans la forme des poèmes de Chrétien de Troyes ou de Gautier d'Arras. Et enfin, lors-

qu'on trouva que les ornements de la poésie convenaient mal à l'exposé de faits réels, on se mit à rédiger en prose ces sortes d'ouvrages. »

Constatation d'une haute portée littéraire. Du jour où l'on n'eut plus besoin, pour écrire les événements, d'être clerc ou poète, où des hommes à peine instruits purent fixer par écrit leurs souvenirs ou les dicter à des contemporains, la prose historique, l'historiographie française étaient nées.

P. Meyer a abordé également une question littéraire très intéressante dans le bel ouvrage qu'il intitula : *Alexandre le Grand dans la littérature française*. G. Paris avait composé au début de sa carrière une *Histoire poétique de Charlemagne*, où il avait suivi dans toutes les littératures de l'Europe, à travers les récits en vers et en prose que le souvenir de l'empereur avait fait éclore, les transformations de cette grande figure à la fois historique et légendaire. Meyer s'attaqua, de son côté, à un autre favori de l'imagination populaire au moyen âge, Alexandre le Grand.

Il est tout naturel qu'un nom aussi célèbre, un général aussi fameux, dont les historiens anciens avaient tant parlé, ait joui jusqu'à la fin de l'antiquité d'une juste réputation et que son souvenir ait survécu à la chute du monde gréco-romain; mais, à la réflexion, il peut paraître quelque peu étonnant qu'il ait intéressé une société ignorante du passé et singulièrement éloignée, par les mœurs bien plus encore que par le temps, des contemporains d'Alexandre le Grand. Aussi bien, n'est-ce pas l'Alexandre classique, le conquérant prodigieux, rénovateur du

monde, que connaissent les gens du XII^e ou du XIII^e siècle, mais un Alexandre bien défiguré. Il s'était créé à Alexandrie une légende qui faisait du héros, non plus le fils du roi Philippe de Macédoine, mais celui d'un roi d'Égypte, versé dans la connaissance des pratiques magiques. L'histoire fut adoptée et goûtée à Constantinople et ailleurs, à cause des récits merveilleux qu'elle contenait, des épisodes de toute sorte qui nourrissaient la curiosité des lecteurs. C'est sous cette forme qu'elle fut contée en grec par différents auteurs, en particulier, par un inconnu désigné communément sous le nom de Pseudo-Callisthène. D'Orient, elle passa en Occident par des versions latines; la principale est celle de Julius Valerius. Ainsi se répandit-elle dans le monde des clercs.

Alors les romanciers s'en emparèrent et entreprirent de la mettre à la portée de la classe nombreuse qui n'entendait pas le latin. Au milieu du XII^e siècle, un poète roman, Albéric de Besançon [?], dans une œuvre dont nous ne possédons que les cent cinq premiers vers, l'introduisit dans la littérature, événement important, fait remarquer Meyer, car c'est le premier poème roman dont le sujet ait été emprunté à l'antiquité païenne et qui ouvre une série considérable, où viendront prendre place, adaptés plus ou moins habilement aux goûts et aux idées du moyen âge, une longue suite de récits sur la guerre de Troie, sur celle de Thèbes, sur Enée, sur maints personnages de la légende antique. Afin de rendre le sujet intéressant pour les illettrés auxquels s'adressaient les chansons de geste, Albéric avait modifié profondément le caractère du héros. Alexandre n'était plus chez lui le fils d'un

enchanteur; il était redevenu fils de roi; en même temps le poète l'avait dépouillé de tout caractère exotique et l'avait présenté comme le type idéal du roi chevalier du moyen âge. C'est aussi le parti qu'adopta un poème en vers décasyllabiques, que Meyer a été le premier à publier: il a montré que c'est un libre remaniement de l'œuvre d'Albéric.

Ce poème fut refait et continué par un roman en alexandrins dont les auteurs sont connus: Lambert le Tort et Alexandre de Paris; notre confrère a pu y reconnaître encore d'autres mains. Là encore, nous avons une adaptation des thèmes précédemment traités, mais une adaptation singulièrement amplifiée: accumulation d'histoires merveilleuses empruntées aux textes latins dérivés du Pseudo-Callisthène, qui visent avant tout à piquer la curiosité, à tenir perpétuellement l'esprit en éveil.

Le roman en alexandrins clôt l'épopée d'Alexandre. Le *Roman de toute chevalerie* d'Eustache de Kent, également inédit avant le livre de Meyer, et les romans en prose qui forment la suite du roman en alexandrins ne nous offrent que des remaniements serviles des poèmes antérieurs ou des récits latins.

L'étude détaillée de toutes ces œuvres que Meyer a successivement passées en revue, éditées, commentées, et leur comparaison l'ont amené à une conclusion dont je me reprocherais de ne pas vous signaler la finesse: « L'originalité de ce qu'on peut appeler l'épopée d'Alexandre au moyen âge ne doit pas être cherchée dans ces merveilleuses aventures à travers lesquelles se déroule l'histoire. Elle est tout entière dans la transformation qu'a

subie le héros et qui, d'un roi grec a fait un roi féodal. C'est à cette transformation que le vainqueur de la Grèce et de l'Asie a dû de revivre, pendant les siècles du moyen âge, dans la mémoire des hommes. C'est la condition malheureuse et inévitable de la célébrité d'être incompatible avec la vérité. Les héros ne peuvent occuper l'imagination des peuples qu'à la condition de changer perpétuellement d'aspect. »

Les titres éminents de P. Meyer lui assuraient une telle autorité dans le monde des médiévistes que l'honneur et la charge de diriger l'École des Chartes lui revenaient de droit. Il fut appelé à la fonction en 1882, à la mort de Quicherat. Pour pouvoir se consacrer pleinement aux nouveaux devoirs qui lui incombait, il n'hésita pas, presque aussitôt, à abandonner sa chaire du Collège de France. Il se fit d'abord suppléer par notre confrère Morel-Fatio, son élève et son ami; en 1906, il se retirait tout à fait, assuré de trouver dans son suppléant un successeur capable de maintenir l'enseignement à la hauteur du grand établissement scientifique qu'il quittait. Ce qu'il fut comme directeur, comment il comprit ses obligations et son rôle, je serais fort embarrassé de le dire, n'ayant pas l'honneur d'appartenir à l'École des Chartes ni par mon éducation, ni par mes études; mais il m'a suffi d'interroger ceux qui l'ont vu à l'œuvre pour savoir qu'il s'y donna en entier. Tous sont d'accord avec celui qu'il a désigné comme son successeur, pour reconnaître qu'il ne vécut plus dès lors qu'en vue de sa charge « partageant son temps entre son cours, dont il multiplia les leçons, et la direction des études,

sans négliger les plus petits détails de l'organisation matérielle, et sacrifiant ses propres travaux aux intérêts de l'école et à ceux de ses élèves ».

Le dernier ouvrage de P. Meyer est celui qui est intitulé : *Documents linguistiques du Midi de la France*. Il était encore élève de l'École des Chartes qu'il copiait déjà toutes les chartes provençales auxquelles il lui était donné d'avoir accès. Il continua durant sa vie entière, sans interruption, dans la pensée de publier un jour, pour chacun des départements de la France méridionale, un choix de documents en langue vulgaire, pouvant servir à déterminer les caractères locaux du roman de la région provençale. L'ouvrage devait comporter au moins huit volumes. Le premier parut en 1909; c'est le seul qui ait vu le jour.

En tête de la préface, Meyer écrivait : « Je publie aujourd'hui le premier tome d'une série de volumes dont je suis assuré de ne pas voir la fin, » et plus loin : « Je m'estimerai heureux s'il m'est donné d'en publier deux ou trois ». Était-ce un pressentiment? Commençait-il déjà à sentir les germes du mal qui devait l'emporter quelques années plus tard? On pourrait le croire. De leur côté, ses amis n'étaient pas sans s'apercevoir que le travail assidu auquel il consacrait ses jours, une partie de ses nuits, ses vacances même, dépassait maintenant les limites de ses forces; la vaillante compagne qu'il s'était donnée dans la dernière partie de sa vie et qui l'a soutenu d'un dévouement inlassable jusqu'à la fin, ne pouvait plus guère se faire d'illusion sur la gravité de la situation.

Bientôt, chez notre confrère, le pressentiment fit place

à la certitude; il comprit que sa puissance intellectuelle trahissait sa volonté, toujours vivace. Vinrent la guerre, les premières batailles, la ruée des Allemands sur Paris, la lutte stabilisée dans les tranchées, avec les alternatives de craintes et d'espairs; il n'était plus de taille à réagir contre tant d'émotions. « Je ne suis pas non plus en bonne situation, écrivait-il à la fin de 1914 à notre confrère Pio Rajna. Ma tête est faible (maladie des artères); je parle mal, j'oublie mes mots, même l'orthographe. Ma femme a été soigner les blessés allemands où aucun médecin ni infirmière ne savait l'allemand. Moi, je n'ai rien fait de bon; j'ai lu inutilement des journaux et les cartes. Ici, je fais encore mes cours, mais mal. Adieu, cher ami. Votre pauvre ami, Paul Meyer. J'écris très mal. Excusez-moi. »

Songez, Messieurs, que cette lettre d'une si navrante simplicité est de 1914 et que P. Meyer n'est mort que le 7 septembre 1917; et mesurez ce que durent être ses souffrances morales pendant les trois années qui séparent ces deux dates. Tant de science, de dévouement à la vérité, de franchise courageuse dans la parole et dans l'action méritait une fin moins cruelle.